

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 19^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 20 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI

1. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6395).

Culture et environnement.

1. — CULTURE

M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture et le cinéma.

M. Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

Rappel au règlement : M. Gissingier.

M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement.

MM. Gaussin,
Marcus,
Ralite,
le ministre,
Chambaz,
Mexandeau,
Robert-André Vivien,
Julla,
Bichat.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 6414).

PRÉSIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

I. — Culture.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de l'environnement concernant la culture.

La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture et le cinéma.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de l'environnement, mes chers collègues, en fin de législature, le rapporteur dispose d'un avantage incontestable sur le ministre, celui de la durée, qui lui permet d'apprécier l'évolution du budget qu'il contrôle et d'en tirer quelques observations générales sur le moyen terme qui est, finalement, la dimension minimale pour juger une politique.

J'ai pu ainsi, pour ma part, observer que les choix budgétaires rendaient illusoire une véritable politique culturelle. S'il me fallait qualifier l'évolution du budget de la culture depuis quatre ans, je serais tenté d'utiliser l'image d'un instrument de musique, au demeurant fort prisé du chef de l'Etat, l'accordéon : on expulse une année, on comprime l'année suivante.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Aucun chapitre n'échappe à cette règle.

Le théâtre, relativement bien traité en 1977, sera réduit à la portion congrue en 1978. Les musées, qui avaient bénéficié de crédits appréciables en 1976, ont été sacrifiés en 1977 ; ils bénéficieront l'an prochain de la faveur du prince. Les bibliothèques sortiront peut-être en 1978 du dénuement qu'elles ont subi en 1976 et 1977 ; mais pour combien de temps ?

Monsieur le ministre, un tel mode de gestion n'est pas acceptable. On ne peut bâtir une politique cohérente sur de telles variations, sur de tels à-coups. Chaque activité culturelle a besoin de savoir quels objectifs elle peut atteindre sur plusieurs années, quels programmes elle peut financer.

Le budget de 1978, disais-je, n'échappe pas à la règle. Certes, l'accroissement global de 18,5 p. 100, un effort notable en faveur des crédits d'équipement qui augmenteront de 30 p. 100, au moins en ce qui concerne les crédits de paiement, sont des résultats intéressants auxquels nous n'avions pas été habitués. Mais l'examen rapide des différents chapitres de votre budget, auquel je me propose de me livrer, va permettre — je l'espère — à l'Assemblée de se convaincre que le rapporteur avait quelques raisons de demander à la commission des finances, qui ne l'a pas suivi, de repousser ce budget.

Si le patrimoine témoigne, en effet, d'un soin particulier, la culture vivante et, avec elle, la décentralisation, les chances de démocratisation de l'accès à l'expression, à la création, à la vie culturelle y sont malheureusement sacrifiées.

En 1978, mes chers collègues, le budget des affaires culturelles s'élèvera donc à 2 213,8 millions de francs — soit, en pourcentage du budget de l'Etat, 0,56 p. 100. C'est ce pourcentage qui illustre bien l'intérêt ou le désintérêt du pays pour sa culture, plus sans doute que le fait qu'on ait rapproché dans un seul ministère culture et environnement. Ce n'est certes pas un mariage contre nature, car des liens existent sans doute entre ces deux domaines. Mais, pour autant, confier au même le soin de s'occuper des maisons de la culture et des déchets industriels ne me paraît pas forcément le cas de figure idéal ; cela montre en tout cas l'urgence de la mise en place d'un grand ministère de la culture.

Patrimoine mieux servi, ai-je dit, mais les ombres ne manquent pas au tableau. Si les crédits d'équipement des monuments historiques augmentent en autorisations de programme de 211 à 295 millions de francs, en crédits de paiement de 124 à 233 millions, les crédits de fonctionnement ne suivent pas ; ils atteignent ou dépassent à peine le niveau atteint en 1976 : 27,8 millions de francs contre 27,6 millions de francs pour ce qui est des crédits de fonctionnement affectés aux monuments historiques qui sont propriété de l'Etat, 29,8 millions de francs contre 24 millions de francs de subvention aux monuments historiques appartenant aux collectivités locales.

La conséquence que nous redoutons, monsieur le ministre, c'est une mauvaise ou une insuffisante utilisation des crédits ainsi augmentés. L'an dernier déjà, la commission des finances avait eu l'occasion de déplorer la sous-consommation de ces crédits et de rappeler que, sans moyens véritables accordés aux monuments historiques — et je pense singulièrement à votre administration des bâtiments de France — le dialogue qui doit présider aux rapports entre les quelques hommes qui essaient de défendre le patrimoine et les élus continuera de se dégrader et se réduira à une série d'interdits, alors que serait nécessaire une discussion lente mais sérieuse pour trouver les solutions permettant de marier mieux la protection et le développement.

D'où une première observation de la commission des finances attirant l'attention justement sur la pauvreté en effectifs de vos services.

Pour les archives, les autorisations de programme baissent fortement par rapport à cette année : 3,2 millions de francs

contre 5,6 millions de francs pour les archives de France ; 3 millions de francs contre 4,4 millions de francs pour les subventions aux collectivités locales. Nous pensions pourtant qu'il s'agissait là de la mémoire collective du pays et qu'il convenait de la développer.

L'inventaire, je n'ose même plus en parler. On se perd dans les calculs qui permettraient de mesurer la durée nécessaire à son achèvement : au rythme où nous allons, d'aucuns disent trente ans, d'autres cinquante ans.

Deuxième point de votre bulletin de victoire, monsieur le ministre, les musées sont certes privilégiés dans le présent budget, mais il ne faut pas oublier — je le rappelle à nouveau — que l'année 1977 leur avait été particulièrement défavorable. Par comparaison avec 1976, la progression reste limitée. Il s'agit, pour beaucoup, d'équipements de sécurité. Mais surtout l'effort porte sur les musées nationaux d'abord qui sont, comme chacun sait, concentrés dans la région parisienne au point que, sur 56 millions de francs de crédits de travaux, 50 millions de francs iront aux installations de la région Ile-de-France. Les musées classés et contrôlés, eux, ne disposeront que de 27,7 millions de francs d'autorisations de programme et, pour le fonctionnement, ils resteront à la charge des collectivités locales.

Je me permets de souligner à ce propos ce qui me paraît être une anomalie, monsieur le ministre : mon attention a été attirée sur les modalités d'attribution des subventions aux collectivités locales en matière de musées. J'ai cru comprendre que vous acceptiez de subventionner les constructions neuves, et seulement celles-là, mais qu'il n'était pas possible d'obtenir des subventions dans le cadre d'achat de bâtiments anciens. J'aimerais que vous puissiez nous rassurer sur ce point ; sinon, nous irions à l'encontre de la politique d'encouragement à la restauration des bâtiments anciens.

Les crédits de la lecture publique augmentent aussi sensiblement. Mais, là encore, il faut nuancer. Les autorisations de programme de subventions aux collectivités locales baissent de 28 à 25,3 millions de francs et la France n'a toujours pas une bibliothèque centrale de prêt par département. Le rapporteur spécial, qui est aussi président d'un conseil général, en parle en connaissance de cause.

L'Opéra constitue toujours une source de préoccupations. Si l'on peut se réjouir de la nomination de M. Lefort, annoncée hier, car il a fait preuve à la fois de ses qualités de gestionnaire et de son aptitude à découvrir de nouveaux talents, l'avenir immédiat de la première salle lyrique nationale pose beaucoup de points d'interrogation. La subvention, en augmentation de 7,2 p. 100 sera-t-elle suffisante ? Que sera le nouveau statut qui n'a pas encore été publié au *Journal officiel* ?

Enfin, il nous a paru choquant que la communication du rapport Bloch-Lainé, dont la presse a beaucoup parlé, malheureusement à l'occasion d'événements tragiques intervenus récemment, ait été refusée au rapporteur spécial. La commission des finances a bien voulu le suivre dans une sixième observation par laquelle elle demande que le rapport en question lui soit communiqué.

Le centre Georges-Pompidou constitue un autre et ancien sujet de préoccupation. Certes, il reçoit beaucoup de visiteurs, 22 000 par jour depuis son ouverture, bien que — et c'est un point auquel chacun doit être attentif — un dixième de ces visiteurs s'intéresse aux expositions, ce qui montre bien qu'il reste à guider la majorité du public vers les biens culturels. Mais cette énorme machine fonctionne mal. En dépit de la subvention de 159 millions de francs qu'ils recevront l'an prochain, les responsables du centre, pour en assurer la maintenance, seront obligés de procéder à des coupes sombres dans les dépenses d'animation et d'action culturelle, c'est-à-dire, en réalité, ce qui fait la raison d'être et l'originalité de cet organisme.

La commission des finances s'est surtout beaucoup émue de la situation faite aux maisons de la culture et aux centres culturels. Leurs subventions, si l'on s'en tient aux documents budgétaires, augmenteraient de 9,8 p. 100 ; mais beaucoup de directeurs de maisons de la culture, que nous nous avons récemment reçus, nous ont laissé entendre que d'après les chiffres qui leur avaient été communiqués, le taux d'augmentation de leurs subventions serait sensiblement inférieur à ce chiffre.

Il est bon de rappeler, en outre, que les subventions sont depuis le 1^{er} janvier de cette année amputées de la T.V.A. Le ministère de l'économie et des finances a ainsi repris d'une main ce que vos services avaient réussi à débloquent de l'autre. Que va-t-il résulter de cette insuffisance de moyens ? Un arrêt de la création, un recul de la décentralisation et de la démocratisation. Je songe, en particulier, à tous les efforts accomplis par les maisons de la culture et par les centres culturels en direction de catégories moins bien loties sur le

plan culturel, qu'il s'agisse des jeunes, des apprentis ou plus généralement des milieux populaires. Ces établissements, qui organisent actuellement dix mille manifestations intéressant plus de 2 millions de spectateurs, ainsi qu'il a été souligné lors de la manifestation qu'ils ont organisée hier, vont-ils devenir, comme le théâtre du Palais de Chaillot, de simples garages pour spectacles venus d'ailleurs ?

La deuxième observation de la commission des finances, dans laquelle elle demande un accroissement des crédits prévus pour les maisons de la culture et les centres culturels, est donc amplement justifiée. Il n'est pas admissible, monsieur le ministre, que votre politique budgétaire modèle ainsi la politique culturelle des maisons de la culture et, par voie de conséquence, celle des municipalités.

Il en va de même pour les centres dramatiques nationaux. Les subventions qui leur sont allouées ne seront majorées que de 7,4 p. 100, en dépit de l'engagement écrit, pris en 1975 par votre prédécesseur, de les accroître de 25 p. 100 par an entre 1976 et 1978. Cette réduction des subventions, déjà amputées de la T.V.A., va-t-elle marquer la fin de la politique de décentralisation culturelle ?

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous disiez si vous-même et vos services êtes toujours bien conscients de la situation personnelle de tous ceux — directeurs, créateurs, acteurs — qui, au prix d'énormes difficultés, essaient de faire vivre les maisons de la culture et les centres dramatiques nationaux, et plus généralement le théâtre. Les élus locaux qui sont dans l'hémicycle et qui reçoivent ces responsables, condamnés à quêmander les moyens de survie de leur troupe, devraient en être conscients. Finalement, il n'est pas étonnant que leur mode d'expression soit souvent la contestation, exclus comme ils le sont de la société de consommation qui les condamne.

Les enseignements artistiques ont fait aussi l'objet d'une observation de la commission des finances. La situation est, hélas ! très simple. Alors que l'on assiste à une véritable explosion de la demande, surtout pour les enseignements musicaux, les crédits n'augmentent pratiquement pas.

Jusqu'à présent, les collectivités locales ont subventionné jusqu'à 80 ou 90 p. 100 ces catégories d'enseignement. Aujourd'hui, elles atteignent les limites de leurs capacités financières. Faut-il renoncer à la démocratisation de l'enseignement musical en imposant aux enfants des droits d'inscription de plus en plus élevés ?

Deux exemples permettront d'illustrer mon propos.

Grenoble est le siège d'un conservatoire régional de musique dont le coût de fonctionnement est de 6,5 millions de francs. Sur cette somme, la participation de l'Etat est de 650 000 francs, après un rattrapage intervenu l'an dernier, pour un montant de 200 000 francs.

Il en va de même pour l'école nationale de musique de Saint-Brieuc, dont le coût de fonctionnement atteint 3 millions de francs. La part de l'Etat est inférieure à 10 p. 100.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les élus locaux risquent d'être contraints d'opérer un choix difficile : ou renoncer à l'enseignement de certaines disciplines, ou bien interdire aux élèves étrangers à leur propre commune l'accès à ces enseignements.

Je souhaite qu'aujourd'hui vous puissiez, monsieur le ministre, nous assurer que les crédits destinés à l'enseignement musical seront augmentés.

A ce sujet, je voudrais rappeler les conséquences, telles que nous avons pu les apprécier, de la réforme Landowski.

Pour la première fois, nous avons vu apparaître un début de participation du ministère de l'éducation en matière d'initiation musicale. Aussi est-il bon d'en rappeler les résultats, en termes financiers : la contribution du ministère de l'éducation s'élève à 12 ou 15 p. 100 environ, celle du ministère de la culture atteint 15 p. 100, tandis que la charge des collectivités locales est de 70 à 75 p. 100.

J'ai souligné dans mon rapport écrit, dont une part importante est consacrée au cinéma, la gravité de la crise que celui-ci traverse.

Nous suggérons, en particulier, que soit établie une distinction entre les œuvres de recherche qui mériteraient plus systématiquement d'être aidées et certains films commercialisables qui pourraient faire l'objet d'un autre mode de soutien.

Le moment est venu surtout de reprendre une demande que le Parlement avait déjà formulée en 1971 — notre collègue M. Robert-André Vivien ne manquera sans doute pas d'y insister — et qui tendait à réduire le taux de la T.V.A. frappant l'industrie cinématographique.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. ...lourdement pénalisée par rapport au livre, et qui, pourtant, dès lors qu'on la reconstruit comme vecteur culturel, justifierait un traitement aussi favorable. Il n'est pas normal, en effet, que cette importante activité soit soumise à un taux de 17,6 p. 100. Je regrette que la commission des finances n'ait pas cru devoir approuver l'observation que je présentais à ce propos.

Que dire de l'absence, trop souvent soulignée, d'une politique de décentralisation de la création cinématographique ? Les régions, les provinces, offrent des moyens incontestables de création cinématographique. Malheureusement, aucune aide financière n'incite à en user ; nous le regrettons vivement.

Avant de conclure, j'évoquerai rapidement un tout autre problème, celui des chartes culturelles, et plus particulièrement de la charte culturelle bretonne. J'espère que vous pourrez nous dire tout à l'heure, monsieur le ministre, où sont, dans votre budget, les moyens financiers qui doivent permettre à l'Etat de respecter les engagements que les élus locaux en attendent et qu'ils posent comme condition préalable à leur propre engagement.

Monsieur le ministre, ce projet de budget, qui a d'ailleurs été préparé dans une large mesure par votre prédécesseur et qui sera peut-être appliqué par votre successeur, méritait d'être rejeté. Peut-être notre assemblée, mieux informée par les rapporteurs et par les orateurs qui vont prendre la parole à cette tribune, ira-t-elle plus loin que votre commission des finances. Examiné du seul point de vue financier, il laisse apparaître des distorsions, des déséquilibres et une absence de vue à long terme, qui menacent gravement l'avenir.

Mais il faut aller plus loin. La culture, ce ne sont pas seulement des chiffres alignés dans un fascicule budgétaire ; c'est surtout un immense besoin qui se manifeste avec autant de force dans la population que la soif d'apprendre du siècle dernier : ce sont les bibliothèques qui à peine ouvertes sont déjà saturées, les écoles d'enseignement artistique qui sont obligées de refuser des élèves, les musées qui voient affluer une clientèle nouvelle. La culture, c'est aussi un moyen de remédier à la déshumanisation de la vie urbaine, au désarroi de la jeunesse, à la solitude des personnes âgées et à l'isolement du monde rural.

Est-ce parce que culture signifie échange, donc mouvement, signifie éveil, donc dérangement, signifie prise de conscience, donc critique, est-ce parce que la culture est porteuse de changement que le Gouvernement reste insensible à ces voix qui s'élèvent dans toute la France ?

Monsieur le ministre, dans le budget de 1978, on s'est préoccupé des pierres ; il le fallait. Mais on a oublié d'y prendre les hommes en considération. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. « Les rapporteurs du budget sont-ils les censeurs ou les auxiliaires du Gouvernement ? »

Cette question était posée dans l'édition du *Monde* d'hier, sur six colonnes. La réponse occupe une demi-page, et sa conclusion nous interroge.

Mais, apparemment, pour la majorité, c'est une affaire tranchée.

En effet, mon rapport écrit est frappé d'une marque d'infamie.

M. Henry Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Non !

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. Dans un petit « encadré », en première page, on lit ceci, qui a sans doute valeur d'avertissement pour le lecteur : « Les conclusions du rapporteur, défavorables à l'adoption des crédits, ont été repoussées par la commission. »

Voilà donc chacun prévenu ! Ce rapport porte une étoile jaune. Minoritaire, non conforme : se méfier. Pourquoi pas subversif ? Sous-entendu : ne perdez donc pas votre temps, mesdames et messieurs, à consulter ce rapport, puisqu'il a été rédigé par un parlementaire de la minorité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

A une connaissance, c'est la première fois dans ce domaine — j'en ai eu la surprise en prenant livraison de ce document, hier soir, auprès des services de l'Assemblée nationale — que le « libéralisme avancé » va aussi loin !

Ainsi dénoncé par voie imprimée, je ne présenterai pas mon rapport. Je renvoie ceux qui voudraient, par hasard, et malgré cette mise en garde, en prendre tout de même connaissance, à la lecture de l'avis n° 3148, tome IV, publié par les services de l'Assemblée nationale.

M. Louis Mexandeau. Il mérite d'être lu !

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. Conformément au mandat qui m'a été donné, j'invite l'Assemblée à approuver les crédits de la culture inscrits dans le projet de loi de finances pour 1978.

Mais je l'invite aussi — et là, je reste tout à fait dans le cadre de mon mandat de rapporteur pour avis — à ne voter ces crédits que pour autant que seront prises en compte les exigences de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, adoptées à l'unanimité des membres présents.

C'est donc seulement sur les observations approuvées par la commission que portera mon bref exposé.

Je ne présenterai qu'une remarque personnelle sur la disharmonie des temps entre le tango des ministres et la valse des chiffres.

Quatre ministres se sont succédé en cinq ans à la tête de l'un des départements ministériels les plus pauvres de la République. Ils ont tour à tour annoncé, en prenant leurs fonctions, qu'ils allaient changer la situation, pour peu que la confiance leur soit maintenue et que le temps leur soit donné. Mais ni la confiance ni le temps n'ont été accordés à aucun d'entre eux. Ainsi chacun s'est trouvé en charge des promesses des autres, sans disposer des moyens de les exécuter.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. Ainsi est allée l'aventure culturelle de la France, de Maurice Druon à Michel Guy et de Françoise Giroud à M. d'Ornano.

Ainsi, chaque année depuis 1973, une politique nouvelle a été annoncée, mais pour l'année suivante. Et, l'année suivante, le ministre avait changé.

Cependant, les chiffres continuent de tourner au même rythme, celui d'une valse lente, et, souvent, d'une valse à l'envers.

Non seulement, en effet, le budget de la culture est en stagnation — cela a été dit et répété — mais il est même en régression depuis quatre ans, si l'on considère la part qu'il représente dans l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Retenons ces deux chiffres : en 1974, la part de la culture dans les dépenses de l'Etat se situait à 0,57 p. 100. Pour 1978, cette part sera de 0,55 p. 100.

Un autre mode de calcul est aussi éloquent : sur la base de 100 en 1974, le budget global de l'Etat sera passé, en francs courants, à l'indice 155,2 en 1978 ; celui de la culture, de l'indice 100 à l'indice 154,5.

Il y a aussi dans cette partition des contretemps et des dissonances.

Les crédits affectés à la conservation du patrimoine architectural, monumental, et du patrimoine muséographique, seront en forte augmentation en 1978 par rapport à 1977. Mais il ne s'agit, en réalité, comme l'a démontré le rapporteur de la commission des finances, que d'un rajustement intervenant après plusieurs années au cours desquelles les monuments et les musées avaient été particulièrement défavorisés, ce qui avait fait l'objet de plusieurs observations de notre commission.

Il est bon que ces appels de la commission des affaires culturelles aient été entendus, mais il serait illusoire de croire à une novation alors qu'il ne s'agit que d'une opération de rattrapage.

Ainsi que le disait M. Josselin, c'est la tactique de l'accordéon : tel chapitre durement pénalisé pendant deux ou trois années reçoit un peu plus l'année suivante, mais ce « un peu plus » est prélevé sur les autres secteurs, et ce rythme d'accordéon joue toujours une musique du pauvre pour accompagner l'air de la culture. Encore faut-il prêter l'oreille aux paroles de la chanson.

Ce qui sonne le plus clair, je l'ai dit, ce sont les crédits relatifs à la conservation. A lire les textes officiels ou à entendre M. le ministre, on croit même percevoir des sons de trompette ou de clairon.

Il faut bien dire que la réalité est autre. En ce qui concerne les dépenses d'équipement des monuments historiques, les autorisations de programme progressent de 40 p. 100, et les crédits de paiement de 90 p. 100. C'est bien, c'est mieux. Mais, afin que vous mesuriez la réalité, mes chers collègues, je vous renvoie aux chiffres des budgets précédents et aux moyens que ces chiffres ont procurés pour les opérations de sauvegarde.

Un chiffre a frappé la commission des affaires culturelles : en 1977, des travaux ont été effectués par l'Etat sur 170 monuments historiques dont il est propriétaire et dont la liste figure en annexe de mon rapport écrit. Or l'Etat est propriétaire de 1 000 monuments historiques, et 29 000 autres monuments classés appartiennent soit à des collectivités locales, soit à des particuliers.

De surcroît, la dégradation des monuments historiques accuse une progression géométrique. Cela est facile à comprendre.

Si, par exemple, une toiture endommagée n'est pas réparée à temps, il faudra, deux ou trois ans plus tard, dépenser trois fois, quatre fois, cinq fois, voire dix fois plus pour la remettre en état, si encore il n'est pas trop tard.

L'autre chapitre en nette augmentation, cette année, est celui des musées. Mais la commission tient à appeler l'attention de l'Assemblée sur une distinction importante.

L'essentiel des crédits — notamment l'essentiel des crédits supplémentaires — est affecté aux musées nationaux, une plus petite part va aux musées agréés et contrôlés, et presque rien aux musées municipaux, lesquels sont pourtant au nombre de onze cents en France. Ceux-ci sont — et risquent de rester — à la charge quasi exclusive des villes, avec, ici ou là, une aide départementale.

Cette observation a d'ailleurs, dans l'esprit des membres de la commission, un caractère tout à fait général, et la commission vous demande, monsieur le ministre, avec beaucoup d'insistance et de fermeté, de reconsidérer la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales, car ces dernières sont de plus en plus écrasées par l'obligation qui leur est faite de pallier les carences de l'Etat. C'est vrai pour les bibliothèques, pour les musées, pour les conservatoires, et la commission des finances a eu entièrement raison de souligner l'indigence des crédits en matière d'enseignement, et spécialement d'enseignement musical.

Il est significatif que, dans la note de synthèse du ministère, il n'y ait pas un mot sur l'enseignement de la musique.

Je citerai, à titre d'exemple à ne pas suivre, un cas que je connais bien, celui de l'école de musique de Romans, ville dont je suis maire.

Cet établissement, fréquenté par plus de six cents élèves, connaît depuis plusieurs années un accroissement d'effectifs de plus de 10 p. 100 par an. Les élèves y sont essentiellement des enfants d'âge scolaire. Le budget annuel de cette école de musique est de l'ordre de un million de francs. En 1976, la part de l'Etat dans ce budget a été de 3,2 p. 100. En 1977, cette part n'a été que de 2,7 p. 100.

Les dépenses croissent, mais non pas les subventions en valeur absolue, et, d'après ce qui m'a été indiqué, il n'est pas question d'accroître l'intervention de l'Etat en 1978. Tout le reste — c'est-à-dire plus de 97 p. 100 — est à la charge des parents et surtout de la ville, avec une petite subvention du conseil général.

Cette situation est malheureusement celle de presque tous les conservatoires et de presque toutes les écoles de musique municipales de province.

La commission a également entendu l'appel, que l'on peut qualifier de désespéré, des théâtres lyriques de province.

Globalement, l'aide de l'Etat dans ce secteur représente 11 p. 100 des subventions. Le reste, c'est-à-dire 89 p. 100, est à la charge presque exclusive des villes qui sont le siège de ces établissements culturels, les conseils généraux intervenant de temps à autre.

Cela représente une charge de plus en plus insupportable, qui ne pourra pas être plus longtemps assumée par certaines municipalités. C'est ainsi qu'à Lille, ville de 200 000 habitants, le coût d'entretien du théâtre lyrique représente une dépense annuelle de cinquante francs par habitant.

Monsieur le ministre, la commission soutient donc avec beaucoup de vigueur la proposition des professionnels, tendant à la création d'une commission nationale chargée d'étudier une restructuration du théâtre lyrique en province, car elle n'entend pas se résigner à cette situation et voir les rideaux se baisser à jamais sur ces scènes.

Ce plan devrait naturellement être établi et conduit en liaison avec l'Opéra de Paris. Brillant de mille feux, l'Opéra de Paris a certes réussi à reconquérir, ce dont nous nous réjouissons tous, son rayonnement international, mais il ne joue pas le rôle qui devrait être le sien, en ce qui concerne l'animation et la formation, dans le développement de l'art lyrique et de la danse dans l'ensemble français.

C'est ici l'occasion de rapporter l'avis unanime des commissaires qui considèrent également que Paris joue en solo dans le concert de la culture française.

L'inégalité est flagrante et elle s'accroît. Paris et la région parisienne reçoivent, en gros, la moitié des crédits du ministère et cette proportion va en augmentant, à mesure que se créent de nouvelles institutions, tel le centre Beaubourg. Les Parisiens bénéficient évidemment plus que les autres Français, ceux de la province, des grandes institutions culturelles nationales qui ont, et cela est bien normal, leur siège à Paris : musées, bibliothèques, Opéra, Comédie-Française, centre Pompidou. Cependant, il est anormal que, compte tenu de ces privilèges dont bénéficie la population parisienne, la ville de Paris consente un

effort très inférieur à celui de toutes les autres grandes villes françaises en matière culturelle. J'ajoute même que des villes moyennes et certains gros bourgs dépensent plus que la capitale, en pourcentage, pour faire vivre l'art et pour développer l'animation et la création culturelles.

Enfin, la commission des affaires culturelles demande — c'est bien le moins — que le Gouvernement tienne ses engagements.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, affirmer devant l'Assemblée nationale que les clauses des contrats passés dans le cadre des chartes culturelles avec les collectivités locales seront honorées cette année ?

Plusieurs administrateurs locaux nous ont fait part de leur inquiétude à la suite d'informations, émanant de vos services, selon lesquelles les subventions promises seraient révisées en baisse en 1978.

Il en va de même — il ne s'agit plus là d'incertitudes, mais bien de faits réels — pour la décentralisation dramatique.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait passé contrat avec les dix-neuf centres dramatiques français constituant la décentralisation et s'était engagé à augmenter chaque année, pendant trois ans, leurs subventions de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Un décret avait autorisé cette dérogation à la règle de l'annuité budgétaire et l'accord a été respecté en 1976 et 1977 où, effectivement, les crédits ont augmenté de 25 p. 100.

Malheureusement, cet engagement ne sera pas respecté en 1978 si les crédits prévus pour la décentralisation dramatique ne sont pas supérieurs aux chiffres qui figurent dans le projet de budget de votre ministère. Il y avait pourtant eu, je le répète, un engagement formel de l'Etat et un engagement personnel, public et écrit de M. Michel Guy. Je vous vois, monsieur le ministre, hocher la tête : je tiens les documents à votre disposition, et en particulier la copie d'une lettre que M. Michel Guy avait adressée aux animateurs des centres dramatiques.

Certes, une restriction a été introduite la deuxième année, à la demande du ministère des finances, aux termes de laquelle cet engagement ne valait qu'autant que les crédits correspondants seraient votés par l'Assemblée nationale. Mais alors, monsieur le ministre, ne transférez pas vos responsabilités !

Le Gouvernement est tenu par l'engagement qu'il a pris. Vous devez donc présenter à l'Assemblée nationale un projet de budget qui tienne compte de cet engagement. Si l'Assemblée ne votait pas les crédits nécessaires, vous seriez alors en droit de dire que vous ne disposez pas des moyens. Or, telle n'est pas la démarche que vous avez choisie. En fait, c'est vous qui réduisez les crédits de cette ligne budgétaire de telle manière que vos engagements ne puissent pas être tenus.

Vous savez très bien que dans votre projet de budget pour 1978 les crédits affectés à la décentralisation dramatique n'enregistrent qu'une augmentation de 7 p. 100 alors qu'il avait été promis une progression de 25 p. 100, que l'Assemblée n'a pas refusé.

Dans ces conditions, la commission vous demande fermement de rétablir les crédits nécessaires pour permettre à l'Etat de tenir les engagements qu'il a souscrits et invite l'Assemblée nationale à voter ces crédits qui s'élèvent à 6 300 000 francs.

J'en aurai terminé après avoir exprimé la volonté de la commission de voir le Théâtre national de Chaillot cesser d'être un garage servant à accueillir des troupes de passage et retrouver sa vocation initiale de création.

Maintenant, comme mon mandat de rapporteur m'y astreint, et à condition que les exigences de la commission, que j'ai exposées soient satisfaites à l'issue du débat, j'invite l'Assemblée nationale à voter le budget de la culture.

Mais on comprendra que, en conscience, je doive exprimer en quelques phrases mon avis personnel.

A mon sens, ce budget ne dessine pas une politique nouvelle. Il n'en porte pas même l'espérance.

Il y a l'apparence des chiffres et il y a leur dure réalité. Ils disent qu'en cinq années, le projet culturel national n'a pas avancé et ils condamnent l'avenir.

Ni le patrimoine hérité du passé ni l'art vivant n'y peuvent trouver leur compte.

La France a la chance, ou le malheur, d'avoir une longue histoire, inscrite dans la pierre, mais les traces s'effacent vite si on ne les protège.

La France possède aussi un génie créateur que le monde lui a longtemps envié, mais les conditions d'épanouissement de nos artistes et de rayonnement de leurs œuvres sont refusées, au risque de tarir les sources d'inspiration.

Pourtant, on sent bien qu'une aspiration à la connaissance et à la créativité monte avec de plus en plus de force des profondeurs de ce peuple. Il aurait fallu la volonté d'y répondre. Or ces valeurs sont absentes.

Non, pour moi, ce budget n'a rien de commun avec ce que devrait et pourrait être le projet culturel d'un pays comme le nôtre. (Applaudissement sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Jean-Marie Daillet. Il ne faut pas exagérer !

M. le président. La parole est à M. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Je souhaite, dans les quelques minutes qui me sont imparties, diriger quelques projecteurs sur quatre faits qui intéressent le cinéma et, bien entendu, proposer quelques éléments de solution globale susceptibles de sortir le cinéma de la crise dans laquelle il se trouve et qui n'est que l'écho, dans ce domaine, de la crise de la société.

Monsieur le ministre, je ne sais si vous avez vu le récent film de Bertrand Tavernier, *Les enfants gâtés*. Il y est notamment question des rapports entre locataires et sociétés immobilières. Et ces rapports débouchent dans ce film, comme dans la vie, sur des expulsions et des saisies. Je dis : comme dans la vie, parce que, à Paris, ces jours-ci, mes collègues du groupe communiste ont dû rendre public un numéro de téléphone où peuvent appeler les locataires qui ont besoin de secours.

M. Jean-Marie Daillet. Vous êtes rapporteur des crédits du cinéma !

M. Jack Ralite. Pourquoi parler de saisie dans un rapport sur le cinéma ?

Pour une raison toute simple : j'ai là trois copies de décisions de justice qui concernent la Cinémathèque française.

La première date du 10 janvier 1977 et il y est décidé qu'il y aura saisie conservatoire sur les meubles appartenant à la Cinémathèque française dans les locaux par elle occupés et situés avenue d'Océanie à Villejust, 82, rue de Courcelles et place du Trocadéro, à Paris.

Une autre décision, du 22 juillet 1977, précise que la société Auvidulis a « intérêt à faire pratiquer une saisie-arrêt entre les mains du centre national de la cinématographie française, notamment dépositaire des subventions accordées à la Cinémathèque française par le secrétariat d'Etat à la culture ».

Enfin, une décision du 22 août condamne la Cinémathèque française à payer à la société Auvidulis la somme de 978 000 francs, plus 20 000 francs de dommages et intérêts pour « résistance abusive ».

Monsieur le ministre, j'ai rencontré votre collaborateur chargé du cinéma. Je l'ai interrogé sur la situation de la Cinémathèque et il ne m'a donné aucune de ces informations. Pourtant, il était impossible que le ministère ignorât ces faits.

Qu'est-ce que cette société Auvidulis ? Le principal de ses actionnaires est Ulys-Participations, c'est-à-dire l'U.G.C. En quelque sorte, cette société peut être considérée comme les N.M.P.P. de l'image.

Pourquoi cette décision de saisie ?

Parce que la Cinémathèque n'a pas payé sa location de locaux à Auvidulis.

Cette société privée, l'une de ces grandes compagnies qui font la pluie et le beau temps dans le cinéma français, pourrait ainsi détourner les trésors de la Cinémathèque, spoliant d'ailleurs, dans un même mouvement, ses donateurs et ses déposants.

C'est inadmissible. En tout cas, cette décision arrache le voile au passage sur l'image de marque que vous souhaitez vous donner, monsieur le ministre, comme protecteur du patrimoine !

La partie du patrimoine « images » du pays déposé à la Cinémathèque est en péril et vous n'en dites rien. Est-ce par désintérêt, par complicité avec les grandes compagnies du cinéma, par volonté de noircir l'image d'Henri Langlois ?

Monsieur le ministre, j'ai là une autre note, établie par de petits exploitants, qui montre comment les trois grands groupes propriétaires de salles, à savoir Gaumont, Parafrance et U.G.C., se partagent le marché français. Cette note explique comment les choses se passent, comment, par exemple, la banlieue parisienne est contrôlée à 80 p. 100 par l'U.G.C. et pourquoi il est impossible de créer une concurrence, la carrière d'un film dépendant uniquement du choix de l'unique programmeur. Ainsi, dans plusieurs villes de France, toutes les salles appartiennent à un même propriétaire : ce sont des villes « bloquées ». Situation intolérable, car le public ne peut avoir accès aux films qui, pour des raisons forcément subjectives, ne plaisent pas au programmeur unique.

Je sais que le département de la concurrence du service des prix étudie actuellement ce problème. Mais pourquoi n'en a-t-il pas été question publiquement ?

La décision réglementaire n° 49 du centre national du cinéma interdit pourtant les ententes. Huit articles visent à empêcher les ententes de programmation pour protéger les salles indépendantes.

Il suffit de considérer la structure des salles en France : deux mille d'entre elles appartiennent à trois circuits qui dominent tout. Mais vous ne dites rien : cette décision reste lettre morte.

Désintéressé ? Complicité avec les grandes compagnies du cinéma ? Volonté de mettre en cause la diversité de la confrontation des programmes, c'est-à-dire des films, avec la population ?

Monsieur le ministre, vous avez fait part à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de votre position sur le cinéma. Et je lis ces phrases dans le compte rendu de votre déclaration : « Nous avons un devoir de contrôler que ces sommes — les sommes qui vont au cinéma — sont employées efficacement... Je suis en train de parler d'efficacité... Il faut que nous fassions très attention à ne pas créer une clientèle de gens qui, en réalité, créent uniquement pour eux-mêmes sans se préoccuper suffisamment du public parce que l'Etat leur vient en aide et leur assure le nécessaire. La préoccupation du public est essentielle. Qu'un écrivain écrive pour lui, bravo ! Après tout, s'il n'est pas lu, ce n'est pas grave. Enfin, c'est grave pour lui peut-être, mais je veux dire qu'il aura utilisé sa plume, du papier, de l'encre, les frais ne sont pas considérables. Mais qu'un cinéaste utilise la pellicule, le personnel, les matériaux, les moyens, et qu'on lui paie tout cela, c'est-à-dire qu'on lui en assure le remboursement, et il faut que ce soit fait avec la préoccupation du public et que le public y trouve son compte. Et c'est la raison pour laquelle je souhaite développer par des commissions aussi bien composées que possible une sorte d'évaluation des résultats de l'avance sur recettes parce qu'il ne faudrait pas que l'on s'aperçoive, au bout d'un certain nombre d'années, que cela n'a pas servi à grand-chose. »

Je ne m'appuierai que sur un créateur pour répondre à ce nouveau critère que vous incorporez dans la création : l'efficacité. Ainsi André Malraux a pu écrire : « Quel contemporain de Cervantes et de Shakespeare les tirnent pour des colosses ? »

Alors, désintéressé, complaisance pour les grandes compagnies qui raisonnent idéologiquement, volonté de mettre en cause la liberté de création ?

Monsieur le ministre, lors de la campagne des élections municipales de Paris, vous avez fait cette déclaration au journal *Pariscope*, qui l'a publiée dans son numéro du 23 février : « Les jeunes forment une clientèle qui est passionnée pour le cinéma. Ils souhaiteraient généralement pouvoir consacrer davantage encore au cinéma. Mais, souvent, la modicité de leurs ressources les en empêche, tout comme elle gêne d'autres catégories de la population. Pour concilier les aspirations des exploitants et celles de la clientèle, c'est à un allègement des charges fiscales qu'il faudrait penser en premier. Il est regrettable que la T.V.A. sur les spectacles cinématographiques soit perçue au taux de 17,6 p. 100, alors que les autres spectacles ou le livre ne sont assujettis qu'au taux de 7 p. 100. »

Où se trouve, dans le projet de loi de finances présenté cette année, la ligne relative à cette T.V.A. qui a rapporté à l'Etat 261 millions de francs en 1976 et qui en rapportera sans doute 285 millions en 1977 ? Elle n'existe pas !

Je ne peux m'empêcher de rapprocher cette constatation et les chiffres de votre budget que nous examinons aujourd'hui : le budget du cinéma représente 5,7 cent-millièmes du budget général de l'Etat.

Désintéressement, hors des élections ? Complicité avec les grandes compagnies qui préfèrent tirer sur la redevance qui vient des téléspectateurs et abandonner la T.V.A. — donnant donnant ? Ou alors volonté de ne pas contribuer à faire en sorte que le prix des places soit maintenu en l'état ? Il est vrai que votre décision, au moment du festival de Cannes, a été de les augmenter.

Voici cinq mois que vous êtes ministre du cinéma. Et vous laissez s'évader notre patrimoine. Vous laissez régner sans partage les grandes compagnies. Vous attaquez la création vivante. Vous ne respectez pas vos propres engagements financiers.

Certes, vous n'avez pas le mérite de l'originalité. C'est le cinquième rapport que je présente et je n'ai pas eu à changer une seule proposition. C'est d'ailleurs pourquoi je les ai citées en annexe, pour l'histoire de ce régime.

Rien n'a été fait. Dans le domaine du cinéma, le bilan de 1977 et celui des cinq dernières années sont désastreux.

Lisez donc ce rapport, que les commissaires de la majorité, une nouvelle fois, ont repoussé, alors qu'ils font la queue pour devenir « parlementaires amis du cinéma » à l'initiative de la revue *Le Technicien du film*.

Aujourd'hui, être ami du cinéma exige d'abord que l'on refuse le budget et que l'on s'oppose à la politique actuellement menée dans le domaine du cinéma.

N'avez-vous pas dit, à Cannes — pour une fois notre analyse est identique — « qu'il ne pouvait pas y avoir de bonne politique du cinéma s'il n'y avait pas de bonne politique générale » ?

C'est précisément la question. C'est pourquoi, à la fin du rapport, j'avance quelques idées qui tournent autour de l'impact qu'auraient, dans le domaine du cinéma, à condition de se prononcer sans ambage pour la liberté de création, la démocratie sociale, la démocratie économique, la démocratie politique.

Démocratie sociale : que les travailleurs commencent à vivre mieux. C'est là que se trouve le frein essentiel à leur rencontre avec le cinéma, comme avec toutes les composantes de la culture.

Démocratie économique : de ce point de vue, cinq propositions seraient opérationnelles.

Premièrement, la nationalisation des banques et du crédit permettront aux créateurs, sans discrimination, de recourir à un système non usuraire de prêts.

Antoine Gissingier. Ce n'est pas le rapport !

M. Jack Ralite. Deuxièmement, le compte de soutien alimenté par un prélèvement social devrait voir sa répartition orientée vers les besoins culturels de la nation, de telle manière que l'argent n'aille plus seulement à l'argent.

Troisièmement, la législation actuelle contre les ententes serait strictement appliquée et enrichie, en tant que de besoin. Toutes les salles des grands circuits devraient, d'ailleurs, contribuer à la diffusion des films, aidés par le système d'avances sur recettes ou tout autre moyen.

Quatrièmement, un secteur public serait créé au plan tant de la production, de la distribution, que de l'exploitation, garantissant à tous les niveaux la liberté des « gestes » en faveur du cinéma.

Cinquièmement, une fiscalité spécifique serait étudiée qui sortirait, d'abord et avant tout, le cinéma de son statut discriminatoire.

Voilà cinq mesures à prendre du point de vue de la démocratie économique.

Enfin, du point de vue de la démocratie politique, il faudrait aller vers la création de centres régionaux du cinéma.

Ce n'est pas un hasard si, dans le Nord-Pas-de-Calais, on trouve les trois prix Vigo de 1975, 1976 et 1977 : René Ferret, Frank Cassenti et Christian Bricout. Il y a là quelque chose de très important à prendre enfin en considération.

Et, il faut bien le dire, ce sont des propositions de caractère général, qui sont les seules possibles pour étayer toutes celles, de détail, que nous faisons depuis cinq ans et qui sont importantes, elles aussi, ne peuvent pas se concevoir en dehors d'un changement de politique : mais elles peuvent s'appuyer sur ce qui existe dans ce pays, malgré votre politique, à savoir un grand intérêt pour le cinéma.

Le centre national de la cinématographie a dénombré cent cinquante manifestations sur le cinéma dans quantité de villes de France. Voilà qui doit être pris en compte : c'est une chose qu'il faut nourrir et développer.

Par ailleurs, les cinéastes français, en dépit des difficultés qu'ils connaissent, sont des hommes qui, petit à petit, imposent leur nom par leurs œuvres. Je pourrais en citer, je ne le ferai pas, étant donné leur nombre, mais, dans mon rapport j'ai mentionné, dans la variété de leurs orientations de caractère politique, esthétique ou autres, ceux qui, aujourd'hui, malgré ce que vous faites, constituent l'honneur de notre cinéma. Nous avons vraiment un grand cinéma de tout à l'heure, mais il faut que les choses changent.

Voilà le rapport que j'ai présenté. Il a, je le répète, été repoussé par les commissaires membres de la majorité. Il est vrai que ceux-ci ne veulent pas que « le cinéma, qui est né pour des temps qui ne sont pas encore arrivés », comme disait Léon Moussinac, rencontre enfin ces temps. C'est leur affaire, mais il était de mon devoir de participer à la bataille, à travers ce rapport, pour que ces temps, heureux pour le peuple, soient aussi heureux pour le cinéma et viennent vite dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Rappel au règlement.

M. Antoine Gissingier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gissingier, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Gissingier. Les commissaires de la majorité protestent contre ce qui vient d'être dit. En tant que rapporteur

pour avis, M. Ralite ne pouvait s'exprimer en son nom personnel, ce qu'il pourra faire lorsqu'il interviendra dans la discussion, puisqu'il y est inscrit.

S'il veut déjà nous parler du cinéma de la démocratie, je lui rappelle que, il y a quarante-huit heures, à Prague, on a vécu ce cinéma : cinq dissidents ont été condamnés parce qu'ils ne pensaient pas comme certains voulaient qu'ils pensent. Voilà un exemple de ce qui nous arrivera demain si les amis de M. Ralite sont au pouvoir ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Guy Duccloné. Pas brillant !

M. Antoine Gissinger. En effet, ce n'était pas brillant !

Culture et environnement (suite).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de l'environnement.

M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement. Mesdames, messieurs les députés, l'organisation du débat dissocie la discussion des budgets de la culture et de l'environnement.

J'avais d'abord songé à vous présenter l'ensemble de ces deux budgets qui sont unis par des liens évidents. Mais il m'est apparu qu'il ne serait pas convenable de traiter du budget de l'environnement avant d'avoir entendu les rapporteurs de ces crédits.

Je vais donc vous exposer maintenant mes réflexions sur le budget de la culture puis, ce soir sans doute, je présenterai celui de l'environnement.

Je tiens d'abord à remercier MM. les rapporteurs pour les propos qu'ils ont tenus tout à l'heure, de manières diverses, suivant leur tempérament, soit en exposant d'une façon assez générale les travaux effectués en commission, soit en présentant ce que je pourrais appeler un « non-rapport » qui nous a occupés quelque temps, et je fais allusion à M. Fillioud, qui a lui-même précisé qu'il ne présentait pas de rapport.

J'entends répondre aux questions particulières qui viennent de m'être posées, mais je le ferai lorsque j'interviendrai à nouveau après les orateurs inscrits dans la discussion. J'imagine, en effet, que ceux-ci ne manqueront pas de m'interroger sur de nombreux points analogues.

MM. les rapporteurs trouveront cependant, dans mon exposé liminaire, quelques-unes des réponses qu'ils attendent et ils pourront constater que, grâce notamment à l'action de vos commissions, quelques solutions ont déjà été apportées à certains problèmes qu'ils ont pu soulever.

Mesdames, messieurs, notre pays est aujourd'hui littéralement secoué par un formidable appétit de culture et, nous le verrons tout à l'heure, de nature et d'environnement.

En cinq ans, le nombre des visiteurs dans les musées s'est accru de 130 p. 100, celui des lecteurs dans les bibliothèques publiques de plus de 40 p. 100. En moins de dix ans, le nombre des écoles de musique a doublé. Un jeune Français sur quatre joue aujourd'hui d'un instrument de musique. L'année dernière, quatre mille manifestations organisées par les maisons de la culture ont touché plus d'un million de personnes. Jamais la fréquentation des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux n'a été aussi assidue.

Qui ne voit que ce que je n'hésiterai pas à appeler une explosion est avant tout le fruit d'une action en profondeur menée avec vigueur et ténacité par les pouvoirs publics depuis près de vingt ans ?

M. Louis Mexandeau. Absolument pas !

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Monsieur Mexandeau, vous aurez tout à l'heure l'occasion de vous exprimer. Je vous écouterai en faisant preuve de patience ; je sais qu'il m'en faudra !

Je m'efforcerai cependant de ne pas vous interrompre. Puis-je vous demander d'en faire autant ? Je vous remercie par avance.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. le ministre de la culture et de l'environnement. L'objectif des pouvoirs publics était d'abord de créer les conditions nécessaires à une telle évolution.

Seule l'augmentation du niveau de vie, du temps de loisir, du degré d'instruction, augmentation elle-même rendue possible par le progrès économique et social, pouvait permettre ce déplacement dans les centres d'intérêt des Françaises et des Français. En libérant l'individu des contraintes les plus immédiates, en satisfaisant ses besoins les plus essentiels, notre

société l'a mis à même de rechercher et d'apprécier une certaine qualité de vie dont le maître mot me paraît être la disponibilité. Ce n'est certes pas une contestation de ce qui a pu être accompli autrefois. Il s'agit seulement d'une nouvelle étape, du meilleur produit de nos progrès passés.

Mais il ne suffisait pas de créer des conditions. Encore convenait-il d'encourager et d'amplifier la demande, mais aussi de l'encadrer et de la satisfaire. Il fallait en fabriquer l'instrument politique et l'outil administratif.

C'est le général de Gaulle qui, en 1959, a donné à notre pays son premier ministère de la culture ; c'est le Président Pompidou qui, en 1971, lui a donné son premier ministère de l'environnement. La réunion de ces deux départements, depuis quelques mois, va conférer — je le dis pour répondre aux propos de l'un des rapporteurs — une nouvelle dimension à l'action engagée par les pouvoirs publics pour assurer la victoire du qualitatif dans notre société.

Car il faut être bien convaincu que ce nouvel appétit n'a rien d'une mode. La transformation des mentalités, dans nos sociétés libérales, ce n'est pas une œuvre brutale. Mais sa progressivité même garantit sa durée. Voilà pourquoi l'action entreprise pour le développement culturel comme pour la protection de l'environnement exige tout un ensemble de mesures concrètes, fondées sur quelques principes simples.

Il faut d'abord prendre des textes, bien sûr, puisque ceux-ci définissent les rapports au sein de la société. Il faut prévoir les moyens financiers, sans lesquels il n'est point de grand dessein. Il faut former les hommes : les acteurs, mais aussi les témoins. Il faut surtout constituer tout ce réseau de sensibilités d'où seul peut naître le consensus indispensable au succès.

Pour ma part, je suis profondément convaincu que ces sensibilités ne peuvent pleinement s'exprimer que dans un climat de liberté.

La politique culturelle, je ne peux l'imaginer sans référence explicite à la liberté. Il serait inconcevable de planifier, de diriger ou de patronner la culture ; mais ce serait une démission que d'abandonner celle-ci aux lois du marché. L'artiste attend de la puissance publique qu'elle lui garantisse cette vertu majeure qu'est la liberté de créer. Le public ne tolérerait pas d'avoir à subir un art officiel, qui lui serait imposé, ou une culture déperie, qui résulterait d'une coupable abstention des pouvoirs publics. Mais il ne se contente plus aujourd'hui d'être en droit de choisir ; il veut aussi les moyens qui lui permettront d'effectuer ses choix. Il veut désormais vivre la culture.

Mesdames, messieurs, au service de cette ambition, le budget de mon département, que je vous présente aujourd'hui, propose des outils.

Accorder une priorité budgétaire se mesure par des chiffres. Ceux de cette année expriment la volonté du Président de la République et la détermination du Gouvernement d'apporter une réponse à la demande culturelle que j'évoquais tout à l'heure. L'augmentation des crédits affectés à la culture sera de 18,5 p. 100 par rapport à 1977 ; c'est la progression la plus importante depuis cinq ans. Mais on constate que le taux en est encore supérieur si l'on va au fond des choses et si l'on exclut de la comparaison les crédits consacrés au centre Georges-Pompidou dont la construction ne s'est achevée qu'au cours de cette année. Si l'on effectue la comparaison sur ces nouvelles bases, on voit que l'augmentation des crédits de la culture par rapport à 1977 atteint alors 26 p. 100.

Au budget de la culture, qui s'élève à 2 milliards 213 millions de francs, il faut ajouter, si l'on veut apprécier plus exactement l'action de l'Etat — de l'Etat et non des collectivités — plus de 320 millions qui figurent au budget du centre national du cinéma, les 80 millions dont disposera la Réunion des musées nationaux, les 60 millions de la caisse nationale des monuments historiques et des sites et les 30 millions du centre national des lettres. Si l'on tient compte aussi des dations en paiement reçues par l'Etat, c'est 2 milliards 700 millions qui, en 1978, bénéficieront directement aux activités culturelles de notre pays.

Dans l'affectation de cette masse de crédits nouveaux, le Gouvernement s'est délibérément refusé à pratiquer le saupoudrage. Oh ! je sais bien que d'aucuns, à la veille d'une échéance électorale fondamentale, seraient peut-être tentés d'y recourir dans l'espoir de gagner quelque reconnaissance universelle... Ce ne peut être là le parti d'hommes politiques responsables, qui se doivent — en toute circonstance — de définir des choix et de procéder à des arbitrages. Le Gouvernement a fait les siens, qui sont de donner en 1978 la priorité à la protection de notre patrimoine. Mais, je le souligne, l'ampleur de l'augmentation globale du budget de la culture permet de ne léser aucun secteur, bien au contraire. C'est

ainsi que j'ai tenu à consolider les différentes actions engagées par mes prédécesseurs en faveur de la création et de la diffusion culturelle.

J'étudierai d'abord la consolidation des actions engagées en faveur de la création et de la diffusion.

Compte tenu d'une actualisation liée à la hausse prévisible des prix, les crédits consacrés à ces actions assument dans tous les secteurs la consolidation des efforts passés avec, toutefois, des augmentations particulièrement sensibles au profit du livre et de la lecture.

Examinons d'abord, si vous le voulez bien, les grandes institutions culturelles nationales.

C'est ainsi que le Gouvernement a décidé de maintenir les moyens qui leur sont affectés. Certains ont parfois critiqué la part qui leur revient dans le budget de la culture. Mais qui ne voit que ces instruments de rayonnement ne sont pas, comme on l'a dit, de simples vitrines réservées à quelques élites ? Leur éclat a contribué à redonner à la vie culturelle française un attrait, un prestige international, un foisonnement qu'elle était en train de perdre.

Ces grandes institutions ont, sur l'ensemble des créateurs comme du public, un effet d'entraînement, de sensibilisation et d'éveil, et c'est assurément là que se trouve leur justification la plus profonde.

Il faut savoir que, depuis les quelques mois où ils sont au centre Georges-Pompidou, les tableaux du Musée d'art moderne ont été vus par plus de visiteurs que durant toutes les années où ils étaient accrochés aux murs du Palais de Tokyo.

Il faut savoir que le cap des quatre millions de visiteurs vient d'être dépassé, au-delà de toute prévision.

Il faut savoir que la Comédie-Française a été entièrement renouée, que l'Opéra de Paris — cela a été dit tout à l'heure — est revenu au premier rang des scènes lyriques mondiales, que l'orchestre de Paris est aujourd'hui confié aux chefs les plus prestigieux.

Tout cela justifie l'effort de l'Etat. En 1978, la subvention à l'Opéra augmentera de neuf millions, conformément au plan d'encadrement financier adopté par le Gouvernement. Le centre Georges-Pompidou recevra 139 millions, soit une augmentation de 11 p. 100. Si l'on y ajoute les crédits affectés à la bibliothèque publique d'information et à l'achat d'œuvres d'art, les subventions de l'Etat à l'ensemble du centre Georges-Pompidou s'élèveront à près de 160 millions de francs. La Comédie-Française, quant à elle, recevra 48 millions de francs.

L'importance des sommes ainsi consacrées à ces institutions exige qu'une attention plus vigilante soit portée, d'une part, à la définition des objectifs et à la rigueur de la gestion et, d'autre part, au développement de la diffusion des spectacles ou des actions entreprises.

C'est le sens de la réforme de l'Opéra. La structure qui sera mise en place et le cahier des charges qui sera imposé aux responsables de l'établissement permettront, en même temps qu'une gestion rigoureuse, de compléter le succès obtenu au niveau de la production par un effort accru quant à la création de nouvelles œuvres et à la formation des chanteurs et des danseurs, notamment. L'action de diffusion sera également renforcée : dès maintenant, la retransmission de sept nouveaux spectacles est prévue pour 1978.

Il en sera de même pour le centre Georges-Pompidou. Je pense à ces expositions itinérantes qui peuvent être mises à la disposition des collectivités locales à travers toute la France, aux journées musicales de l'institut de recherche et de coordination acoustique-musique — l'I. R. C. A. M. — aux diffusions audiovisuelles et aux informations du centre de création industrielle destinées aux collectivités locales et aux coproductions.

Parlons maintenant de la diffusion.

Une consolidation est également prévue dans les différentes branches de la diffusion. Vous savez, puisque vous l'avez voulu, que des secteurs tels que la musique, la danse, le théâtre ou l'action culturelle ont bénéficié d'une attention particulière ces dernières années. Ainsi — et, messieurs les rapporteurs, je réponds à certaines critiques que vous avez formulées — les crédits consacrés à la musique et au théâtre ont été multipliés par 2,5 en cinq ans. Le nombre des compagnies dramatiques aidées est passé de soixante-quinze en 1970 à cent vingt aujourd'hui, et les crédits qui leur sont alloués ont été multipliés par dix. En ce qui concerne l'action culturelle, c'est-à-dire les maisons de la culture et les centres d'animation culturelle, leur nombre est passé, pendant la même période, de vingt et un à quarante-six — chiffre auquel il faut ajouter cinq préfigurations — et leurs crédits ont été multipliés par 3,5, marquant dans les trois dernières années des augmentations substantielles : 22 p. 100 en 1975, 15 p. 100 en 1976, 30 p. 100 en 1977.

Qui peut prétendre que l'effort ait été négligeable ?

En ce qui concerne la musique, l'effort a été de même grandeur. Ainsi, le nombre des orchestres régionaux est passé, en huit ans, de trois à treize, et celui des orchestres conventionnés de dix-neuf à vingt-cinq.

L'action a donc été d'une ampleur étendue. Elle ne mérite pas les procès qui, parfois, lui sont faits... dont les rapporteurs se sont fait l'écho. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Cet effort sera poursuivi puisque les crédits seront, d'une façon générale, maintenus compte tenu de la hausse des prix. Mais il comportera plusieurs inflexions, sur lesquelles je voudrais insister.

La principale, qui est commune à ces divers secteurs, est la volonté du Gouvernement de privilégier toutes les actions concourant à une réelle décentralisation culturelle. Moins que jamais, la culture ne saurait être l'apanage de la capitale et de quelques rares métropoles.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Elle doit s'ouvrir toujours davantage à l'ensemble de la population, y compris ceux que les hasards de la géographie ou de l'économie maintiennent à l'écart des grands courants d'échanges. La diffusion ne peut plus émaner d'une seule source ; il faut concevoir que, bientôt, elle se réalise aussi des régions vers les villes, puis vers Paris et surtout entre les régions elles-mêmes.

En ce qui concerne la musique, une certaine priorité, à l'intérieur de l'enveloppe globale, sera donnée à l'animation et à la diffusion pour des actions d'initiation et de sensibilisation. Il s'agit de soutenir les expressions musicales d'amateurs et les nombreuses associations musicales éducatives dont les activités sont primordiales pour l'éveil des jeunes et qui bénéficieront de subventions augmentées de plus de 26 p. 100. Le Gouvernement déposera un amendement ayant pour objet de majorer les crédits affectés aux orchestres régionaux...

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. le ministre de la culture et de l'environnement. ... dont l'accroissement deviendra supérieur à 11 p. 100 pour 1978. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.) J'indiquerai dans quelles conditions lorsque j'aborderai l'examen de la décentralisation des centres dramatiques.

Pour les centres dramatiques, l'augmentation prévue dans le projet de loi de finances ne devait être que de 7,5 p. 100.

Monsieur Fillioud, à la relecture des contrats, j'ai constaté qu'ils avaient été passés avec les centres en fonction des crédits budgétaires disponibles chaque année, puisqu'il est impossible de prendre des engagements budgétaires pluriannuels.

Cependant, pour tenir compte des avis exprimés par vos commissions et par les rapporteurs, et à la suite de démarches que M. le rapporteur général Papon, MM. Chinaud, Labbé et Ollioro ont faites auprès de moi, le Gouvernement présentera un amendement tendant à majorer de cinq millions de francs les crédits destinés à la décentralisation dramatique, ce qui permettra une augmentation de l'ordre de 20 p. 100. (Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Un effort de même nature sera consenti en faveur des compagnies dramatiques. Le Gouvernement proposera une majoration supplémentaire d'un million de francs qui portera l'augmentation d'une année à l'autre à 15,6 p. 100.

Ainsi, de par la volonté de l'Assemblée nationale, un effort particulier sera fait, en plus du budget, dans les domaines musical et de la décentralisation dramatique. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

C'est dans le même esprit que des moyens nouveaux seront dégagés pour la mise en œuvre des chartes culturelles.

Instruments de décentralisation, ces chartes contribuent à satisfaire les aspirations locales que j'évoquais tout à l'heure, mais elles présentent, à mes yeux, une autre vertu majeure : elles constituent un outil irremplaçable pour associer étroitement les responsables locaux à la définition et à l'application de la politique culturelle.

A l'heure actuelle, quinze chartes sont en cours d'exécution et trois ou quatre autres pourront être signées avant l'été 1978. La poursuite de cette concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales sera favorisée par l'inscription d'un crédit nouveau de 700 000 francs.

Pour encourager la naissance et le développement de projets culturels décentralisés, une dotation d'un million de francs, figurant pour la première fois au budget de l'Etat, permettra de confier aux directeurs régionaux des affaires culturelles, à titre expérimental, des moyens d'intervention dont ils auront la libre disposition pour répondre à des demandes locales.

Mais l'inflexion la plus importante apportée pour 1978 à cette œuvre de consolidation en matière de diffusion concernera le livre. Je suis profondément convaincu, en effet, que la lecture publique est l'une des voies privilégiées d'accès à la culture et, avec l'audiovisuel, le moyen permettant de toucher le plus vaste public sur le plus large territoire.

Aussi, le réseau dense, déjà constitué, de plus de mille bibliothèques municipales et de soixante et onze bibliothèques centrales de prêt de ressort départemental, disposera de moyens notablement renforcés. Cinquante emplois seront créés dans ces établissements pour permettre notamment une meilleure utilisation du parc de biblibus.

Une augmentation de 23 p. 100 des crédits de fonctionnement, auxquels s'ajoutera le produit de la nouvelle taxe sur la reprographie, rendra possible un accroissement important des achats de livres et du nombre des communes desservies.

Grâce à une majoration de 43 p. 100 des crédits d'équipement, l'Etat pourra financer, l'année prochaine, la construction de cinq bibliothèques centrales de prêt et trois annexes. La mise en place de services nouveaux — photothèques, discothèques — sera poursuivie, traduisant la vocation des bibliothèques publiques à jouer le rôle de pôles de culture.

J'en viens maintenant à la création.

Les actions engagées ces dernières années pour aider la création artistique et culturelle seront, elles aussi, consolidées en 1978. J'ai déjà indiqué que, dans une société de libertés comme la nôtre, il n'appartenait pas à l'Etat de diriger ou de contraindre en matière d'art. Le ministre de la culture n'a ni à privilégier un style ni à prendre parti pour une école. Il lui appartient, au contraire, de chercher à créer, sans esprit de chapelle ni exclusive, les conditions nécessaires à la plus large expression de la diversité des inspirations et des talents.

Pour ce faire, il doit, me semble-t-il, agir dans trois directions : mettre en place des systèmes de formation adaptés, développer des mécanismes d'incitation à la création, améliorer les conditions matérielles dans lesquelles l'artiste exerce son activité.

En ce qui concerne la formation, trois actions seront conduites à titre principal.

Le Gouvernement vient d'approuver une réforme fondamentale de l'enseignement de l'architecture. Une formation de haute qualité devrait être obtenue par une nouvelle définition du contenu des programmes, un contrôle des connaissances mieux assuré, un changement des modalités de recrutement des enseignants, une meilleure adaptation du nombre des étudiants aux possibilités d'accueil des établissements, la transformation progressive des unités pédagogiques — cinq cette année — en établissements publics, la mise en place d'un institut d'études architecturales accueillant des professionnels en exercice pour des stages de perfectionnement ou des travaux de recherche.

Pour commencer la mise en place de cette réforme, qui s'appliquera seulement à partir de la rentrée de 1978, les crédits de fonctionnement de l'enseignement de l'architecture augmenteront de 14 p. 100.

S'agissant de l'enseignement de la musique, un progrès spectaculaire a été réalisé en 1977 puisque les crédits destinés aux conservatoires et écoles de musique ont augmenté de moitié.

Le projet de loi de finances pour 1978 marquait encore une progression de près de 10 p. 100 des subventions à ces établissements qui devraient atteindre 23 millions de francs. Mais, pour tenir compte de l'avis de tous ceux que j'ai mentionnés précédemment, notamment de celui de M. le président de la commission des affaires culturelles, et répondre au spectaculaire développement de la demande — faut-il rappeler qu'en moins de dix ans, le nombre des écoles de musique a plus que doublé — le Gouvernement vous proposera, par amendement, d'ajouter 2,7 millions de francs de crédits supplémentaires pour l'enseignement de la musique, dont 2,5 pour les écoles de musique, ce qui portera le taux d'augmentation total pour ces établissements à plus de 20 p. 100.

Enfin, je souhaite que la formation dispensée par l'institut des hautes études cinématographiques, dont les moyens financiers ont été considérablement renforcés au cours des dernières années et qui progresseront encore de 200 000 francs en 1978, soit mieux adaptée aux débouchés réels et qu'elle s'ouvre davantage aux autres techniques audiovisuelles.

Au-delà de la formation et de l'enseignement, il me paraît indispensable, par des procédures d'incitation ou d'accompa-

gnement, d'assurer aux artistes certains débouchés pour leurs œuvres. Vous connaissez les mécanismes qui se sont progressivement développés : la procédure dite du 1 p. 100 qui permet, cette année, de passer plus de 18 millions de francs de commandes à des artistes ; les achats par l'Etat pour ses collections de plus de trois cents œuvres de toute nature — peintures, sculptures, gravures ou tapisseries ; la politique de commande musicale pour laquelle les crédits ont, en 1977, augmenté de moitié et qui tend à favoriser la création ou la reprise d'œuvres françaises contemporaines.

A ces procédures, il convient d'ajouter les bourses de toute nature : bourses de création pour le cinéma, les lettres et les arts plastiques, bourses pour l'écriture de scénarios qui ont été créées au printemps sous l'égide du centre national des lettres, bourses d'aide à la création pour la musique et l'art lyrique que je viens de mettre en place.

L'aide à la création est assurément la caractéristique la plus originale de l'intervention de l'Etat dans le domaine du cinéma. Notre système d'avances sur recettes, unique au monde, monsieur le rapporteur, donne sa chance à tout un cinéma d'auteurs.

M. Robert-André Vivien. S'ils sont de gauche !

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Ses ressources ont plus que doublé en trois ans et vous savez qu'un effort supplémentaire a été consenti sur mon initiative. Mais je suis convaincu que ces procédures pourraient revêtir une efficacité meilleure encore, et je pense que vous serez d'accord avec moi pour rechercher l'efficacité de l'intervention de l'Etat par l'intermédiaire des crédits qui sont votés par le Parlement. C'est pourquoi j'ai décidé d'engager une réflexion à ce sujet.

Enfin, l'Etat doit veiller à ce que la créativité des artistes ne soit pas entravée par des difficultés matérielles excessives. Il vient de mettre en place un nouveau régime de sécurité sociale, dont les derniers textes d'application sortiront dans les tout prochains jours, et qui permettra à des milliers d'artistes de bénéficier de prestations sociales voisines de celles qui sont accordées aux autres travailleurs. Il poursuivra sa contribution à l'œuvre de restauration et de construction de cités et d'ateliers d'artistes.

Vous le voyez, mesdames, messieurs, pour ces divers secteurs de la diffusion et de la création culturelle que j'ai successivement évoqués, il n'est nulle régression. La priorité reconnue à la protection de notre patrimoine ne s'est accompagnée d'aucun redéploiement, mais d'une consolidation. Cette caractéristique exceptionnelle tient exclusivement à l'ampleur de la progression globale du budget de mon département qui est l'expression de la volonté du Président de la République et du Gouvernement d'accorder une priorité, dans les circonstances actuelles comme dans d'autres, au développement de la vie culturelle française.

J'en arrive maintenant à la protection du patrimoine.

L'année 1978 sera celle du lancement d'une action sans précédent en faveur de notre patrimoine, c'est-à-dire de nos monuments, de nos musées et de nos archives.

Pourquoi une telle priorité ?

Je tiens à saluer ici les efforts accomplis par mes prédécesseurs. Je rappellerai, par exemple, qu'au cours des dix dernières années, ils ont classé 900 monuments et 18 000 objets d'art et inscrit 3 200 édifices à l'inventaire supplémentaire ; qu'en cinq ans, 150 sites ont été classés et 610 autres inscrits ; que nos musées ont su se transformer, s'enrichir de nouvelles formes ou de nouveaux témoignages de notre civilisation ; que de nouveaux musées ont été réalisés, comme le musée Chagall à Nice, le musée des arts et traditions populaires à Paris, et que va s'ouvrir, à Ecouen, le musée national de la Renaissance.

Mais force est de reconnaître que, quelle qu'ait été son ampleur, cette action n'était pas encore à la dimension des objectifs à atteindre.

Il nous appartient en effet, et c'est même pour nous une ardue obligation, de préserver et de transmettre ce patrimoine dans lequel s'inscrivent concrètement notre histoire et notre culture.

Il nous appartient également de valoriser ce qui constitue un élément essentiel de notre cadre de vie, de son équilibre et de son harmonie.

Il nous appartient enfin d'ouvrir plus largement à tous l'une des expressions de l'art les plus accessibles, l'une des voies les plus aisées pour la découverte, l'initiation ou la connaissance.

Ainsi, en mettant l'accent sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine, le Gouvernement est-il également convaincu de contribuer à la diffusion de la culture.

En termes budgétaires, la traduction de cette résolution est des plus éloquentes. C'est ainsi que les crédits d'équipement attribués aux musées augmenteront de 130 p. 100 l'année prochaine. Ils permettront d'améliorer la sécurité et l'accueil du

public dans les grands musées nationaux et d'accroître l'aide aux musées de province. Petite augmentation, disiez-vous tout à l'heure, monsieur Fillioud. Je fais l'Assemblée juge : pour les musées de province, l'augmentation est de 84,3 p. 100 d'une année sur l'autre.

Cent vingt emplois de surveillants seront créés pour permettre au public d'accéder à de nouvelles salles et pour étaler les horaires d'ouverture. Dès le 1^{er} janvier prochain, plusieurs salles du musée du Louvre seront ainsi accessibles jusqu'à vingt heures. Et je vous annonce qu'un projet de loi de programme sera très prochainement soumis au Parlement pour assurer la continuité de cette nouvelle politique. Donc, monsieur Josselin, on ne peut pas parler d'accordéon !

S'agissant des monuments historiques, les dotations d'équipement augmentent de 44 p. 100 et les crédits d'entretien de 30 p. 100. Les sommes affectées à l'entretien des sites et des espaces protégés croîtront dans une proportion analogue, de même que les subventions aux associations de chantiers.

L'intervention des conservations régionales et des agences des bâtiments de France dans la protection active de notre patrimoine, dont vous vous inquiétez à juste titre tout à l'heure, sera renforcée par la création de trente emplois et par l'inscription d'un crédit supplémentaire de deux millions et demi de francs.

Le recensement des patrimoines locaux — cette tâche gigantesque à laquelle se livre l'inventaire général des monuments historiques de la France — se poursuivra, avec la mise en place d'une dix-septième commission régionale. Les ressources du fonds d'intervention pour l'archéologie de sauvetage seront accrues de 28 p. 100.

Quelques mots sur les archives, enfin.

Le conseil des ministres a adopté hier un projet de loi qui tend à adapter la législation qui leur est applicable aux caractéristiques de notre temps, tout en renforçant la protection du secret de la vie privée. Sur le plan budgétaire, les crédits de fonctionnement seront majorés de 17,5 p. 100 ; la Cité de Fontainebleau, dont la première unité sera très prochainement ouverte, disposera des moyens nécessaires à son fonctionnement, grâce notamment à la création de vingt emplois.

L'augmentation des crédits, vous le voyez, sera massive. Mais elle ne suffira pas, en elle-même, à atteindre les objectifs que je rappelais tout à l'heure. Il faut aussi que les musées, comme les monuments historiques, évoluent, qu'ils présentent un visage nouveau, qu'ils apportent à la vie culturelle une contribution plus riche et plus féconde.

Il faudra aussi tirer les leçons du succès du centre Georges-Pompidou : rechercher des présentations plus attrayantes, réfléchir aux moyens permettant de faire des musées de véritables centres culturels.

Quant aux monuments historiques, je souhaite les rendre plus vivants, mieux les intégrer à la vie quotidienne des villes et des villages. C'est pourquoi j'ai constitué une commission — elle doit me remettre son rapport à la fin de cette année — qui est chargée de définir de nouvelles utilisations pour ces monuments et de rechercher de nouvelles formules d'animation.

Enfin, la protection du patrimoine passe aussi par la qualité architecturale des constructions nouvelles.

Quatre millions de francs sont prévus pour la mise en place des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, institués par la loi du 3 janvier 1977 pour éduquer et sensibiliser les constructeurs individuels, et d'autres crédits se retrouvent dans d'autres budgets. De plus, 4,5 millions de francs seront affectés à la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques — je la mettrai en place dans les prochains jours — pour réfléchir aux moyens d'améliorer la qualité architecturale des bâtiments construits par la collectivité.

Avec cet accroissement exceptionnel des crédits consacrés au patrimoine, avec cette action prioritaire proposée en faveur du livre, avec la consolidation des moyens attribués à la diffusion et à la création, le budget de la culture est, je ne crains pas de le dire, le plus fort qui ait été présenté depuis longtemps.

Mesdames et messieurs les députés, je vous demande de considérer que, dans une période où tous les pays sont touchés par la crise internationale que le monde connaît, où les contraintes sont donc plus difficiles pour l'Etat, où les excuses seraient faciles à trouver pour justifier l'attente, le Gouvernement ne pouvait pas mieux traduire la priorité qu'il veut accorder au développement de la vie culturelle française qu'en augmentant dans des proportions aussi importantes le budget que je vous présente aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Gaussin.

M. Pierre-Roger Gaussin. Mesdames, messieurs, après les trois réquisitoires — le terme n'est pas impropre — que nous avons entendus avant le discours de M. le ministre, je tiens à annoncer la couleur de mon intervention : elle s'efforcera, certes, de dégager le bon, mais sans cacher les faiblesses. Pourtant, je peux déjà vous dire que ma conclusion sera favorable, surtout après avoir entendu M. le ministre.

M. Jacques Chambaz. Il est inutile de le préciser !

M. Pierre-Roger Gaussin. Je préfère tout de même le faire. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Chacun, dans cet hémicycle, pourra constater — et je fais ainsi allusion à une phrase de l'excellent rapport du rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour la culture — que je ne porte pas de lunettes roses ; en outre, pour faire bonne mesure, je ne jouerai ici ni de l'accordéon, ni de la scie musicale. Et je ne voudrais pas être représenté dans la caricature avec un fouet, ni non plus, monsieur le ministre, avec un encensoir.

Au demeurant, les trois rapports que nous avons entendus tout à l'heure démontrent, et l'on peut insister sur ce point, le libéralisme de l'Assemblée et son attachement à la démocratie puisqu'ils ont précisément été présentés par des membres de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Parler de la culture n'est pas une petite affaire. Ce que je sais en tant qu'universitaire ne me donne, hélas ! aucune lumière particulière, encore que l'historien que je suis sente tout le poids du passé dans le présent culturel.

Je ne suis pas loin, à ce propos, de partager l'opinion de Françoise Giroud : « La France existe avant tout par sa culture... Ce n'est ni par sa force militaire, ni par sa diplomatie, ni par le rythme de son développement économique qu'elle a été exceptionnelle dans le monde. »

A mon avis, pourtant, force militaire, diplomatie et développement économique ne nuisent en rien, au contraire, ainsi que le prouvent les grandes époques de l'histoire française.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Pierre-Roger Gaussin. C'est une question d'équilibre. Mais il est de fait que la France est « pour l'histoire un pays de culture ».

Il va sans dire que ce propos introductif ne vise nullement à opposer un ministre à un autre, Michel d'Ornano à Françoise Giroud ou celle-ci à André Malraux. D'autres l'ont fait avant moi !

Je contesterai peut-être seulement la succession des ministres chargés d'un département ministériel considérable. Mais qui lui a donné cette dimension, sinon le général de Gaulle ? Qu'était-il voilà seulement vingt ans ? Il n'existait pas, comme vous le rappelez à l'instant, monsieur le ministre.

Monsieur le rapporteur Fillioud, m'autoriserez-vous à « vouloir mémoire garder », comme vous le demandez au début de votre rapport, et à rappeler que les moyens de ce département ministériel ont presque quadruplé depuis quinze ans ? Je vous approuve lorsque vous souhaitez que les affaires culturelles changent moins souvent de titulaire. Mais il en va de ce département ministériel comme d'autres, et je n'aurai pas, dans ce domaine, le mauvais goût d'opposer une république à une autre.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous adresser, tant par sympathie personnelle que par raisonnement, le souhait que formulait les moines à l'adresse de leur nouvel abbé : « Ad multos annos ». Car vous partagez sans doute cette opinion de votre prédécesseur : « La culture est le plus beau et le plus exaltant des ministères. »

Mais rien n'est possible sans la continuité.

Ainsi, le budget de la culture s'élevait en 1976 à 1,6 milliard de francs ; en 1977, il passa à 1,8 milliards de francs, soit une augmentation de 15 p. 100 environ. En 1978, il se montera à 2,2 milliards de francs, soit une nouvelle augmentation de plus de 18 p. 100, ce qui indique incontestablement qu'une priorité est accordée à la culture dans le budget de l'Etat, même si sa part reste encore, précisons-le bien, insuffisante à nos yeux.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de quatre priorités particulières au sein de votre budget : les musées, les monuments historiques, le patrimoine écrit, la décentralisation culturelle.

Vous me permettrez de revenir rapidement sur ces différents points.

S'agissant des musées, je rappellerai d'abord, et je crois qu'il est bon de s'en souvenir, qu'ils comprennent les musées nationaux — douze à Paris, plus le centre Georges-Pompidou, et dix-huit hors de Paris — les musées de province, trente et un musées classés, et environ un millier d'autres musées.

Dans un budget de la culture, parler surabondamment de chiffres révèle une faute de goût. Vous me pardonnerez, mes chers collègues, d'en citer quelques-uns; il le faut bien.

Constatons, dans ce secteur des musées, que les crédits d'équipement passent de 40 millions de francs à 92 millions de francs, soit une augmentation de 130 p. 100, et que les créations d'emplois sont au nombre de 120 pour assurer l'ouverture de nouvelles salles et un meilleur accueil du public, objectifs qui vont dans le sens de la promotion culturelle.

Je m'arrêterai un peu plus longuement sur le centre Georges-Pompidou que je me suis mis à aimer — ce qui signifie que j'ai peut-être eu quelque réticence au début — depuis que l'Assemblée nationale a bien voulu m'y déléguer comme administrateur en remplacement de notre regretté collègue Aymeric Simon-Lorière.

Combien Françoise Giroud avait raison de dire, il y a un an, à cette tribune, que « 1977 serait, dans le domaine de la culture, l'année du centre Georges-Pompidou, symbole de la modernité, usine de rêve, réalisation unique au monde par son ampleur et son ambition » !

Certains ont prétendu que le centre Georges-Pompidou faisait tort au reste du pays en le privant d'autres réalisations. Laissez-moi donc vous rappeler que, sur ce plan, le Musée national d'art moderne, qui en fait maintenant partie, a monté hors de Paris vingt-quatre expositions itinérantes, que le Centre de création industrielle a organisé, lui aussi, vingt-quatre manifestations itinérantes, tous deux touchant près de trois cents villes d'importance diverse soit en province, soit à l'étranger, cela en plus de quatre millions de visiteurs en sept mois. Et, parmi cette masse, combien de non-Parisiens !

Aussi, eu égard à de tels résultats et à de telles possibilités, je vous demanderai, monsieur le ministre, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour dégager les quelques millions de francs supplémentaires nécessaires au centre Georges-Pompidou pour fonctionner normalement. Si sa dotation était accrue de quatre millions de francs, l'augmentation du budget du centre — elle serait alors de 15 p. 100 — resterait encore inférieure à l'augmentation moyenne de votre budget.

S'agissant de patrimoine monumental, que vous avez eu raison, monsieur le rapporteur, de rappeler que « la France a la chance... » — mais pourquoi ajoutez-vous : « et le malheur » ? — « ... d'avoir vécu une longue histoire inscrite dans la pierre. » Et vous poursuivez : « Mais les traces s'effacent, et on les laisse s'effacer. »

Vous citez l'abbaye de Saint-Robert à La Chaise-Dieu — quelle délicate attention pour moi qui ai consacré tant de temps, et qui continue à le faire, à cette délicate abbaye auvergnate, et européenne par son rayonnement — qui aura dites-vous, « très peu de chance de ne pas se dégrader faute de ne pouvoir mobiliser les moyens nécessaires à sa sauvegarde ».

Vous avez raison, mais vous avez aussi tort, mon cher collègue. Renseignez-vous et ouvrez les yeux : les travaux conduits à La Chaise-Dieu depuis vingt ans ont permis de sauvegarder l'église abbatiale, d'en renforcer les piliers, d'entretenir les magnifiques stalles, de restaurer les extraordinaires tapisseries, de sauver la danse macabre, de remettre tout récemment en état les orgues — et le compositeur Cziffra y a eu son rôle — de restituer le cloître... Mais il reste encore à faire, et je suis d'accord avec vous pour dire que cela dépasse les possibilités d'une commune de mille habitants. Le problème est là !

N'est-ce pas le moment de rappeler — mais vous l'avez dit excellemment avant moi — qu'il existe en France près de 12 000 monuments historiques classés, plus de 19 000 monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire, soit près de 31 000 monuments inégalement répartis entre départements riches et départements pauvres, qu'il s'agisse de la modeste église de campagne, de la flamboyante cathédrale gothique, de la petite gentilhommière ou de l'immense palais des rois.

Dans une telle situation, le fait que les crédits d'équipement passent de 182 à 262 millions de francs, soit une augmentation de 43 p. 100, peut évidemment être interprété de deux façons. Première interprétation : à peine 9 000 francs par monument historique, même pas de quoi refaire une toiture; quelle misère, monsieur le ministre ! Deuxième interprétation : quelle extraordinaire augmentation, bravo, monsieur le ministre !

Nous sommes souvent pris entre ces deux positions contradictoires, et cet exemple illustre éloquentement la difficulté de votre tâche, et de la nôtre, de surcroît.

J'en viens au patrimoine écrit.

L'effort consenti en faveur de la lecture publique est certain, du moins pour les créations d'emplois et pour les crédits de fonctionnement des archives; et l'utilisateur que je suis s'est

réjoui en apprenant, par le compte rendu du conseil des ministres d'hier, que vous étiez autorisé à déposer un nouveau texte de loi sur la conservation des archives, régie actuellement par la loi du 7 messidor an II.

Augmentation également des crédits pour les bibliothèques centrales de prêt, dont cinq nouvelles seront créées. Espérons que le public viendra de plus en plus nombreux dans ces bibliothèques.

Mais une ombre subsiste au tableau : la médiocrité des crédits pour la diffusion du livre français à l'étranger, qui n'augmentent que de quelque 3 p. 100. Un effort supplémentaire devrait être entrepris dans ce domaine. Ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui sont allés en mission à l'étranger se joindront à moi pour pousser un cri d'alarme.

Dernière priorité que vous avez indiquée, monsieur le ministre : la décentralisation en faveur de la vie culturelle régionale.

A cet égard, je vous dis très franchement que, si je ne vous avais pas entendu, j'aurais été obligé, au nom de mon groupe, de vous faire part d'une certaine désillusion.

Il nous semblait en effet que les réalisations n'étaient pas à la hauteur des intentions. Nous ne pouvions nous satisfaire ni de la faiblesse des crédits consacrés à l'enseignement musical, lourde charge pour les communes, ni de la maigreur des crédits prévus pour le théâtre lyrique, ni du peu d'aide accordée à la création musicale — mais vous venez d'annoncer une augmentation substantielle — ni du mince effort consacré aux maisons de la culture, lesquelles doivent, de surcroît, par une sorte d'aberration, acquitter la T. V. A. sur les subventions, ni de la rupture des engagements pris en faveur des centres dramatiques nationaux, au nombre de vingt.

Nous sommes sensibles aux difficultés qui assaillent aussi bien le Théâtre de Bourgogne, à Beaune, que le Théâtre de la reprise, à Lyon, les Tréteaux de France à Paris, le Théâtre du bout du monde à Rennes ou la Comédie de Saint-Etienne, entre autres.

Certes, le problème de la décentralisation dramatique n'est pas facile à résoudre. Il n'y a pas longtemps, Jeanne Laurent, dont personne n'a oublié le rôle, a mis en relief le renversement d'équilibre au détriment des artistes, qui s'est produit dans les centres dramatiques, au profit des techniciens, ainsi que la réduction de l'activité de certains centres.

En effet, il arrive parfois que la décentralisation dramatique ne profite pas à un large public, notamment au public populaire ou à celui des faubourgs et des petites villes. Bien que de récents articles aient employé l'expression : « anti-spectacles aux frais de l'Etat », je pose le problème sans conclure car, pour nous, ce qui compte, c'est la liberté de la création.

Avant votre intervention, monsieur le ministre, nous nous interrogeons sur le sort des centres dramatiques brusquement confrontés à la rupture des engagements pris à leur égard — peut-être le mot de rupture était-il un peu fort — et incapables, dès lors, d'honorer les leurs. Ils nous apparaissent donc absolument nécessaire de tenir certains engagements. Heureusement, vous venez de fournir à nos questions une réponse très positive qui témoigne sans conteste du souci de concertation du Gouvernement. Il est bon de vous rendre cet hommage. Votre réponse vient conclure un échange d'informations auquel ont participé les rapporteurs et les présidents des groupes de la majorité.

Au total, monsieur le ministre, votre projet de budget présente des zones de lumière qui alternent avec des zones d'ombre. Parmi celles-ci, M. Fillioud a su parfaitement montrer la faiblesse du budget de la culture au cours des cinq derniers exercices mais, à mon avis, sa démonstration est fallacieuse car elle revient à considérer le projet de budget pour 1978 comme un aboutissement, ce que ne pensent pas les membres du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, en dépit de leurs réserves et de leurs revendications.

Le projet de budget pour 1978 constitue plutôt un point de départ, d'ailleurs relativement bon en cette période d'inoxorable rigueur. Il doit permettre non seulement de maintenir, d'ouvrir, de créer et de diffuser, mais encore de favoriser l'animation afin de rendre la culture présente et vivante, et de l'intégrer dans la vie courante pour rendre celle-ci davantage supportable et plus agréable.

Pour nous, réformateurs, la culture ne saurait être assimilée à l'idéologie. Une idéologie totalitaire, nous le savons — il suffit d'ailleurs de penser à ce qui vient de se passer à Prague — finit toujours par mutiler la culture avant de l'étouffer. La culture est liberté. Elle est affaire d'hommes libres.

Parce que nous croyons justement à la culture qui, selon la belle formule de Françoise Giroud, « englobe tout ce que les hommes inventent pour oublier qu'ils sont mortels », parce que rejeter le projet de budget qui nous est soumis reviendrait à

refuser un acte de foi nécessaire — surtout après les explications que nous venons d'entendre — nous voterons, en dépit de quelques observations qui nous paraissent aller d'elles-mêmes, les crédits du ministère de la culture. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, en écoutant les rapporteurs, vous avez pu mesurer les limites, ou plutôt l'absence de limites, de la mauvaise foi et le caractère répétitif de certaines critiques devant lesquelles rien ne trouve grâce.

Pourtant, votre projet de budget est positif car il est porteur d'espoir. Il comporte, en effet, des éléments espérés depuis longtemps et qui contribueront à la relance du budget de la culture. C'est pourquoi, d'emblée, je vous indique que mes amis du groupe du rassemblement pour la République et moi-même, nous apporterons nos suffrages sans, pour autant, nous dissimuler les réserves qui peuvent être émises à certains égards, ni les insuffisances de votre projet face aux exigences de l'avenir.

Parmi les critiques, orales ou écrites, formulées par les rapporteurs, il en est une que j'ai particulièrement retenue — pardonnez à un élu parisien d'avoir l'épiderme un peu sensible — car il s'agit d'une nouvelle contre-vérité de M. Fillioud qui a dénoncé la carence de la municipalité parisienne en ce qui concerne la culture. Si M. Fillioud avait été aussi bien informé qu'il le prétend, il aurait su que la nouvelle municipalité — conformément au souhait souvent formulé par l'Assemblée de voir Paris prendre une part plus grande à l'action culturelle de la nation — a décidé d'augmenter très largement les crédits de la culture. Ce n'est pas mon ami M. Pierre Bas, ici présent, chargé de ces crédits, qui me démentira.

Le budget de la ville de Paris, monsieur Fillioud, pour les subventions au fonds d'aide au théâtre, augmentera de 82 p. 100, taux qui ne me paraît tout de même pas négligeable. La part des crédits de la culture dans le budget municipal atteindra presque un taux de 3 p. 100. Elle dépassera ainsi de loin celle qu'elle occupe dans le budget de nombreuses villes de province.

Depuis dix ans, je participe à tous les débats sur le budget des affaires culturelles, la plupart du temps au nom de mon groupe. Je dois constater, monsieur le ministre — M. Gaussion y a, je crois, fait déjà allusion — que vous êtes mon huitième interlocuteur. Cette situation rend difficile la cohérence de la politique culturelle du Gouvernement, quelle que soit la qualité de ceux qui en sont chargés. Vous comprendrez alors qu'une certaine lassitude s'empare des parlementaires qui ont toujours apporté leurs suffrages à cette politique. Ayant souvent reçu des réponses positives à leurs propositions, ils n'ont guère vu se réaliser celles-ci parce que la résistance des services et la routine administrative ont la plupart du temps eu raison de la volonté du ministre. Il est plus aisé d'écrire sur la « comédie du pouvoir » que d'exercer celui dont on est investi.

Vous avez déjà décrit l'armature et précisé le contenu du projet de budget qui nous est soumis. Aussi me bornerai-je à rappeler que les crédits augmentent de 18,5 p. 100 — alors que l'accroissement du budget de l'Etat, pris dans son ensemble, est contenu dans des limites relativement sévères. Le centre Georges-Pompidou mis à part, vos crédits progressent de 24,88 p. 100. Les dépenses ordinaires croissent de 15,46 p. 100, les autorisations de programme de 16,49 p. 100 et les crédits de paiement de 30,32 p. 100. Un effort particulier est fait pour la création d'emplois.

C'est montrer que votre budget est un budget d'espoir et que cet espoir n'a rien d'illusoire, tout au moins dans certains domaines — ne soyons pas malgré tout trop optimistes — car il vous procure les moyens de développer des actions concrètes.

Parmi les priorités que vous avez définies vous-même, figure la conservation des musées et du patrimoine. Pour l'équipement, les crédits de paiement augmentent de 175 p. 100 et les autorisations de programme de 130 p. 100. N'oublions pas les archives dans la conservation du patrimoine.

Un effort est fait aussi en faveur de la lecture publique et je m'en réjouis. Il serait souhaitable de l'étendre aux discothèques de prêt. A Paris, l'expérience du prêt de disques a donné des résultats très positifs. La discothèque a des sections dans les bibliothèques d'arrondissement. Cette action correspond à un besoin. Elle mériterait d'être encouragée à l'échelle nationale, bien plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Je ne vous ai pas encore tenu des propos désagréables, mais il est une inquiétude que je me dois à présent de vous signaler. J'ai constaté, en effet, que les crédits consacrés à la diffusion du livre français à l'étranger n'augmentaient que de

430 000 francs. Il y a deux ans, la commission des affaires étrangères avait donc bien vu juste en s'opposant au transfert de ce service des affaires étrangères à votre ministère. L'année dernière, la diffusion du livre français a regressé : ce ne sont pas les maigres crédits que vous nous présentez, même s'ils accusent une légère augmentation, qui permettront au livre français d'être mieux diffusé à l'étranger. Partout, dans le monde, le livre français est rare et cher. La concurrence des livres anglais ou même allemands est telle que la minceur de la diffusion de nos livres nuit considérablement à la diffusion de la culture française elle-même. La presse française se heurte d'ailleurs à des difficultés identiques, mais elle n'est pas de votre ressort. Pour le livre, monsieur le ministre, je vous demande de revoir le problème. La diffusion du livre français n'est vraiment pas satisfaisante, je vous le confie sans emphase, mais avec une grande inquiétude.

L'animation régionale constitue une autre de vos priorités. Vous avez insisté sur la musique, l'art lyrique, la danse, le théâtre, l'action culturelle et les chartes. Je suis très heureux que vous mainteniez la politique des chartes culturelles lancée par M. Michel Guy. Elle joue un rôle considérable — je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je suis parisien — dans le développement de la culture hors Paris. Exaucant les vœux de certains rapporteurs et les souhaits des commissions, vous avez même accordé en faveur de la décentralisation 20 p. 100 de crédits de plus que ne le prévoyait le projet initial.

Puisque, outre ceux de la décentralisation, vous avez de vous-même accru les crédits d'un autre chapitre de 15,5 p. 100, je souhaiterais que vous accomplissiez un geste semblable en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger !

Le temps qui m'est imparti ne me permettant pas de faire un tour d'horizon complet en matière d'action culturelle, je me bornerai à vous signaler quelques problèmes particuliers et, d'abord, celui des musées.

Les musées sont les grands bénéficiaires de votre action. Je m'en réjouis.

Il y avait trop longtemps que leurs dotations stagnaient. L'augmentation considérable des moyens mis à leur disposition cette année est très positive.

Néanmoins, depuis de trop nombreuses années, je mets en relief, à cette tribune, l'inégalité de la fréquentation entre les grands et les petits musées. Le public va visiter les « musées vedettes », si je puis dire, le Louvre ou Versailles, par exemple, mais il ne se rend pas dans les petits. Je reconnais qu'un effort a été accompli pour faire connaître, grâce à la télévision, nos petits musées. Je vous demande, monsieur le ministre, de l'accroître. Il faut que les chaînes de télévision fassent passer davantage d'informations à ce sujet.

Pourquoi un Louvre accueille-t-il le million et demi, sinon plus, de visiteurs, alors que le musée des Monuments français n'en voit venir que 40 000 ou 50 000 ? C'est que personne ne connaît l'existence du second, sauf les spécialistes. Dans ce domaine, la télévision peut jouer un rôle très utile. A Paris, nous nous sommes livrés à quelques expériences sur des musées municipaux. Dès qu'un musée, même un petit musée, apparaissait à la télévision régionale, sa fréquentation augmentait. C'est dire l'impact direct de la télévision, et en particulier des informations régionales, sur les visiteurs potentiels de nos musées.

Les autres années, j'ai évoqué divers problèmes qui, bien entendu, n'ont pas encore été résolus malgré les promesses faites ou les avis favorables.

Je prendrai l'exemple de la photographie des collections de tableaux des musées. Certes, il est louable d'insister sur la protection de nos œuvres d'art contre le vol, mais alors, comment oublier que dans de très nombreux musées de province toutes les œuvres d'art ne sont pas photographiées ? Comment identifier les tableaux ou les objets d'art s'ils viennent à être volés ?

Depuis au moins cinq ans, je propose en vain une mesure très simple, peu coûteuse et qui n'a rien de révolutionnaire. Elle consiste à créer auprès de la direction des musées de province deux ou trois postes de photographes ambulants, à plein temps, pour que puissent être photographiées dans tous ces musées les œuvres qui ne l'ont pas encore été. Je ne vois pas ce qui s'y oppose. Chaque fois, on me répond que ma suggestion est bonne, mais pourtant, elle n'est suivie d'aucun effet !

Quant à la documentation photographique, en dépit de quelques efforts, elle demeure très dispersée. En effet, elle relève de trois organismes : le service de documentation des musées, situé avenue Victor-Hugo, les archives photographiques de la caisse des monuments historiques, dans les locaux du Palais Royal — mais elles ne sont pas directement placées sous la responsabilité du ministère — et la bibliothèque des conservateurs. Pourquoi n'avons-nous pas l'équivalent de l'Institut royal de

La Haye, c'est-à-dire un organisme susceptible de fournir aux chercheurs, aux savants et même aux amateurs les documents dont ils ont besoin ? Chacun des trois services français que j'ai mentionnés manifeste un esprit très coopératif, mais je me demande pourquoi on ne s'orienterait pas vers la fusion, afin qu'il y ait une documentation unique, et plus aisément accessible aux intéressés.

Pour illustrer la résistance des services administratifs aux mesures les plus simples, je rappellerai un exemple que j'ai déjà cité à plusieurs reprises. Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que grâce à des augmentations de personnels, vous seriez sans doute en mesure d'ouvrir parfois les musées le soir. Fort bien, mais depuis des années aussi je demande que le Louvre reste ouvert le dimanche et le lundi pour Pâques et la Pentecôte. Des dizaines de milliers de touristes qui visitent chaque année Paris à cette époque trouvent alors porte close. On m'a toujours opposé l'insuffisance numérique des personnels. J'ai répondu en proposant de fermer le Louvre pendant huit jours ensuite afin que le personnel puisse « récupérer », si l'on n'est pas en mesure de lui accorder des indemnités. Les ministres successifs ont approuvé ma suggestion mais ils ont plié devant les réactions de la routine et soutenu finalement qu'elle était inapplicable.

Vraiment, je ne trouve rien de plus stupide que de voir des centaines de milliers de touristes venus visiter notre capitale se « casser le nez » si je puis dire, devant le Louvre fermé. Vous pourriez supprimer dans ces deux cas la gratuité habituelle du dimanche, ce qui procurerait quelques ressources supplémentaires destinées à l'achat d'œuvres d'art. La petite mesure que je propose n'a pas pu être réalisée en cinq ans. J'espère que vous, vous la mettrez en œuvre.

Par ailleurs, en raison de leur implantation et de l'intérêt de leurs locaux, les musées de France devraient davantage servir comme bases d'action culturelle. Souvent, au lieu de construire de nouvelles maisons de la culture ou de nouveaux centres dans les villes où existent des musées fort bien installés, il suffirait d'essayer de sortir le musée de sa vocation propre et de mieux utiliser ses locaux pour qu'ils accueillent d'autres activités.

Pour l'enseignement musical, il serait souhaitable également de consentir un effort, vous l'avez justement noté. Paris a été la seule ville en France à maintenir, contre vents et marées, des professeurs pour les enseignements spéciaux, tels la musique et le chant, comme pour la gymnastique. Puisqu'une ville y est parvenue, pourquoi ne pas songer à développer ces activités à l'échelle nationale ? Pratiquer une politique musicale pour des personnes qui n'ont reçu aucune éducation musicale dans leur enfance, c'est se condamner à n'obtenir que peu de résultats.

Enfin, je traiterais en quelques mots de la politique culturelle en faveur du troisième âge. Ici même, à plusieurs reprises, j'ai insisté sur cette politique. Le départ à la retraite ayant lieu de plus en plus tôt, les Français ont davantage de temps libre. Or rien n'est encore prévu pour meubler culturellement leurs loisirs. Tout est fait pour les gens qui travaillent ou pour les scolaires : c'est le dimanche que l'entrée dans les musées est gratuite, c'est le soir que les spectacles ont lieu.

M. Michel Guy avait bien voulu me charger de présider une commission chargée d'élaborer les grandes lignes d'une politique culturelle du troisième âge. Cette commission s'est réunie l'an dernier et a fourni, en juin ou juillet 1976, un rapport. Votre prédécesseur, Mme Giroud, en avait pris connaissance et s'y était intéressée. Depuis, j'ai l'impression que ce rapport est tombé dans les oubliettes.

Une politique culturelle qui ne touche pas la part de la population qui est la plus disponible et qui, souvent, a le moins de moyens, comporte une grave lacune.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de reprendre les rapports qui ont été faits sur ce sujet. Pourquoi ne pas créer, par exemple, un passeport culturel pour le troisième âge ?

Sur les instances du président, je dois conclure. Je le fais, monsieur le ministre, en vous remerciant de m'avoir écouté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. L'an dernier, monsieur le ministre, lors de l'examen du budget de l'Industrie et de la recherche, vous aviez prononcé cette phrase : « Il faut mettre toute une partie de la recherche en état de veille scientifique. »

Cette année, le budget que vous nous présentez, dans le droit fil d'ailleurs de ceux de vos prédécesseurs, met la culture en état de « veille culturelle ». J'illustrerai immédiatement cette affirmation au niveau de la monnaie.

Vous avez dit tout à l'heure : le montant de mon budget est exceptionnel ; le patrimoine et les musées ont une priorité, mais tous les autres secteurs sont consolidés.

Vos crédits augmentent de 18,5 p. 100. Mais, compte tenu du taux d'inflation, la progression n'est plus que de 4,5 p. 100. Dès lors, qu'y a-t-il d'exceptionnel ? En tout cas, il n'y a pas de quoi paivoiser.

En 1974, les crédits de ce département ministériel représentaient 0,57 p. 100 du budget total et, en 1976, 0,54 p. 100 ; avec 0,55 p. 100 pour 1978, il s'agit toujours d'un budget-confetti.

Vous avez indiqué tout à l'heure que les crédits accordés aux musées classés et contrôlés augmentaient de 84 p. 100. C'est exact si l'on compare 1978 à 1977.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. C'est ce que nous faisons ici.

M. Jack Ralite. Mais il faut examiner le mouvement : en 1974, 27 millions de francs ; en 1975, 12 millions ; en 1976, 16 millions ; en 1977, 6 millions ; pour 1978, 19 millions de francs. Par rapport à 1974, on peut donc dire qu'en francs constants les musées ont perdu 49 millions, soit une baisse réelle de 181 p. 100.

Faisons comme Bulleau : appelons un chat un chat et certains exercices budgétaires des tréponneries.

Dans le domaine des crédits de paiement affectés aux monuments historiques, nous faisons la même constatation. Vous êtes à 210,2 millions. L'année dernière, vous étiez à 120,8 millions ; l'année d'avant à 118,2 millions, et l'année d'avant encore à 170 millions. Donner un coup de frein, accélérer un peu après, mais aller moins vite que la vitesse initiale, vraiment, je ne vois pas qu'il s'agisse d'un progrès.

Les autres secteurs, avez-vous dit, sont consolidés. M. Barra emploie le même terme pour le chômage, pour l'inflation, pour le niveau du franc. Voilà évidemment un vocabulaire financier et industriel qui s'insinue dans la culture.

Mais regardons les faits. Maisons de la culture, plus 9 p. 100 ; recul ; centres dramatiques, plus 7 p. 100 ; recul ; enseignement musical, plus 9,7 p. 100 ; recul. Certes, vous déposez un amendement pour augmenter les crédits de 250 millions d'anciens francs. Il n'y en avait que 240 pour les 83 écoles de musique financées à raison de 85 p. 100 par les collectivités locales ; ça faisait 3 millions d'anciens francs pour chacune. Vous proposez une rallonge parce que les musiciens se sont battus, et ils ont bien fait, mais ça ne fera jamais que 6 millions d'anciens francs par école de musique en moyenne.

Les chartes culturelles : plus 700 millions d'anciens francs. Là encore, il y a recul. Il faut dire la vérité.

Une charte vient d'être signée avec la Bretagne. La semaine dernière, je me suis rendu à Brest pour deux jours et, avec mon camarade et collègue Leroux, conseiller général et maire adjoint de Brest, nous avons visité tous les équipements culturels de la ville. Voici ce que représentent les crédits que vous distribuez au titre de la participation au financement de ces équipements : musées, 2,2 p. 100 ; bibliothèque, 2 p. 100 ; le palais des arts et de la culture, 0,05 p. 100 ; le conservatoire dirigé par Kuentz, 5,5 p. 100 ; l'école des beaux-arts, 2,1 p. 100. Mais, avec 700 millions pour toute la France, vous n'éclaircissez pas, cette année encore, cette sorte de zone d'ombre culturelle qu'est Brest.

En fait, vous donnez le moins possible pour la culture parce que vous voulez donner le moins possible pour ce qui ne rapporte pas.

Par référence au titre d'un film récent on pourrait dire : « Plus ça va, moins ça va ».

Mais illustrons maintenant cette « veille culturelle » au niveau de l'image de marque. Comme tous vos prédécesseurs, vous n'avez rien de plus pressé que de remettre en cause ce qui passait pour le plus prestigieux un an auparavant.

Michel Guy, première année, c'était les centres dramatiques ; on a vu pour les crédits ce que vous en faisiez. Michel Guy, deuxième année, c'était les chartes culturelles : c'est la stagnation. Mme Françoise Giroud, l'année dernière, c'était, par raccroc, les écoles de musique.

J'ai dit tout à l'heure ce qu'il fallait penser de l'ampleur de vos crédits pour les monuments historiques ; j'ajouterai que c'est une image de marque un peu usée.

J'ai relu tous les débats budgétaires depuis le début de cette législature.

Le 30 octobre 1974, M. Michel Guy déclarait : « Les musées seront les mieux dotés. » Le 3 novembre 1975, M. Michel Guy disait : « La priorité accordée à la restauration des monuments historiques est évidente. »

Le 5 novembre 1976, Mme Françoise Giroud affirmait : « La défense du patrimoine est l'un des vingt-cinq plans d'action prioritaires d'initiative nationale inscrits au VII^e Plan. »

J'ai l'impression que, dans l'armoire des phrases de la Rue de Valois, il y a des mots qui sont un peu usés et qu'il vaudrait mieux ne plus utiliser.

Vous nous racontez votre politique un peu comme une jeune fille se raconte ses fiancés futurs.

Mais revenons aux monuments. A Aubervilliers, ville dont je suis le député, se trouve une petite église, fort belle ma foi et qui, depuis trois ans, est habillée d'un échafaudage. Cet échafaudage était inefficace puisque les crédits faisaient défaut. On nous dit maintenant que les travaux vont redémarrer. Or à cinq cents mètres de là existe un centre dramatique qui, d'après les indications du document budgétaire — j'y reviendrai tout à l'heure — verra ses crédits diminuer de 27 millions d'anciens francs. Autrement dit, vous opérez un transfert qui porte un coup à la création et qui, monsieur le ministre, remet en cause les engagements écrits de vos prédécesseurs.

Nous ne verrons sans doute pas d'échafaudage autour des centres dramatiques, des maisons de la culture et des conservatoires de musique, mais la lézarde dans ces équipements se manifeste autrement.

Vous devriez mieux savoir ce que représente le théâtre dans ce pays. Votre attitude est déloyale à l'égard des directeurs des centres dramatiques. En fait, vous bradez l'héritage de Vilar et, si l'on considère votre attitude envers les maisons de culture, dont parlera tout à l'heure mon collègue Duroméa qui préside aux destinées de la ville où est née la première maison de la culture, vous bradez même l'héritage de Malraux. Je dirai plus : vous bradez l'héritage du Front populaire dont elles sont filles, et je dirai même notre héritage car nous sommes la seule force politique qui n'a jamais attaqué, depuis qu'elles existent, les maisons de la culture.

En vérité, c'est la création qui vous gêne, et c'est là une constante du pouvoir auquel vous appartenez.

Qui a dit : « La télévision devrait nous donner un peu de délinquance » ? M. Giscard d'Estaing.

Qui a dit : « Les intellectuels sont des masochistes et des mal sévres » ? M. Michel Poniatowski.

Qui a dit : « Les créateurs sont membres d'un jockey-club de la culture où l'on trouve un mélange subtil de mauvaise conscience et de subtile condescendance » ? Mme Françoise Giroud.

Qui a dit : « La recherche est un sous-produit de l'enseignement supérieur » ? Mme Saunier-Solé.

Qui a dit : « A l'école, l'initiation artistique doit être une compensation aux difficultés professionnelles » ? M. Haby.

Qui a dit avoir une aversion pour la musique, à l'exclusion de la musique militaire et d'un instrument, le clavier ? M. Chirac.

Qui a dit : « La création doit être libre et aidée, mais il faut dans ce domaine savoir raison garder. Quel serait donc cet Etat qui, par masochisme et par snobisme intellectuel, pousserait la délectation morose jusqu'à encourager sa propre suppression » ? L'orateur qui m'a précédé à cette tribune, M. Marcus, député R.P.R. de Paris.

Qui a dit : « Il faut que le cinéma lui-même sache comprendre qu'il a besoin de maîtriser ses goûts » ? Vous-même, monsieur le ministre, devant la commission des affaires culturelles.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Puis-je vous interrompre, monsieur Ralite ?

M. Jack Ralite. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de l'environnement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Puis-je vous demander de répéter la phrase que vous venez de citer ?

M. Jack Ralite. « Il faut que le cinéma lui-même sache comprendre qu'il a besoin de maîtriser ses goûts. »

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Non ! je n'ai pas dit « goûts » mais « coûts » !

M. Jack Ralite. Cette phrase est extraite du procès-verbal de la commission.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Je ne suis pas responsable du procès-verbal de la commission. J'ai dit « ses coûts ». En êtes-vous d'accord ?

M. Jack Ralite. Je prends bien entendu acte de votre rectificatif.

Cela dit, est-ce pas la même idée que vous avez exprimée en prononçant cette phrase que j'ai rapportée tout à l'heure : « Les créateurs faisant des films se préférent eux-mêmes au lieu de penser au public » ? N'est-ce pas aussi l'opinion qu'ils formulaient, à leur manière, les leaders du Gouvernement et de la majorité dont je viens de citer les propos ?

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Puis-je vous interrompre à nouveau, monsieur Ralite ?

M. Jack Ralite. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de l'environnement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. La façon dont M. Ralite a déformé ma propre citation, la seule évidemment que je pouvais contrôler immédiatement, montre quelle peut être la fidélité de ses autres citations. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Chambaz. Puis-je à mon tour vous interrompre, monsieur Ralite ?

M. Jack Ralite. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Chambaz, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Chambaz. Monsieur d'Ornano, ce n'est pas la première fois que vous vous livrez à une telle opération dans un débat budgétaire.

Vous étiez, l'an dernier, ministre de la recherche. En tant que rapporteur de ce budget, j'ai cité deux phrases de votre exposé introductif devant l'Assemblée. Vous m'avez accusé, en fin de séance, de les avoir falsifiées. Or chacun peut constater à la lecture du *Journal officiel* que mes citations étaient exactes.

Je rappelais votre volonté de mettre en état de « veille scientifique » les secteurs entiers de la recherche et votre refus de voir les chercheurs participer à la définition des objectifs de la recherche. Vous affirmiez que ce serait faire régresser la recherche car les équipes de chercheurs sont par nature rétrogrades, tendant à persévérer dans leur être.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de l'environnement.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. Mesdames, messieurs, ces accusations sont trop graves pour que je les laisse passer sans réagir.

La phrase que j'ai prononcée devant la commission des affaires culturelles a été entendue par beaucoup d'entre vous, y compris par le président de séance et vous-même, monsieur Ralite.

Je ne suis pas responsable d'une faute de frappe dans le compte rendu : ce n'est pas moi qui le corrige. La phrase en question peut être retrouvée. Ce n'était pas la première fois que je la prononçais. Je l'avais prononcée dans un certain nombre de discours. Vous le savez bien, j'ai dit qu'il fallait que l'industrie cinématographique « maîtrise ses coûts ». Soutenir que j'ai parlé de maîtrise des « goûts » de l'industrie cinématographique équivaut à falsifier mes propos.

M. Chambaz a lui aussi l'habitude de ce genre de pratique. L'année dernière, il a cité des phrases hors de leur contexte tout comme M. Ralite l'a fait tout à l'heure. Or les phrases ne valent que dans leur contexte. En parlant de « veille scientifique », monsieur Chambaz, je voulais souligner qu'en dépit de l'effort considérable accompli par la France dans le domaine scientifique, on ne pouvait pas tout faire à la fois dans tous les secteurs, mais qu'il fallait, malgré tout, conserver une « veille ».

N'essayez pas de tromper les députés, monsieur Chambaz, car je leur rappellerai la vérité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Je vous prie de poursuivre, monsieur Ralite.

M. Jack Ralite. Je continue, monsieur le président. Mais puisque M. le ministre prétend que je tronque des déclarations, je vais encore être plus précis. Nous ne craignons pas le débat ; nous souhaitons même qu'il s'instaure partout.

Voulez-vous que je reconstitue la phrase dans laquelle M. Poniatowski traitait les intellectuels de « masochistes » et de « mal sevrés » ? La voici, de mémoire : quand des travailleurs quittent une usine et qu'ils sont fatigués, qu'ils sont las, ils ont besoin de divertissements et ils n'ont que faire de réalisations de télévision qui sont l'œuvre d'intellectuels masochistes et mal sevrés.

M. Poniatowski ne se contente donc pas d'attaquer les intellectuels, il s'efforce aussi de retourner contre eux les travailleurs en prenant prétexte de la situation dans laquelle sa politique, votre politique, les a placés.

En vous écoutant, monsieur le ministre, en écoutant M. Gaussion, M. Marcus, on pourrait croire que la France est une terre de liberté pour la création artistique. Or, hier, une manifestation a réuni au théâtre national de Chaillot les représentants des seize — elles ne sont que seize — maisons de la culture. Toutes les opinions étaient représentées. Le SYNDEAC, l'A. T. T. A. C., les C. A. C. étaient présents. Comment se fait-il que tous ces gens qui font profession de culture, qui animent des équipements, trop peu nombreux, sur l'ensemble du territoire national se réunissent pour dire : « La liberté de création ? Mais nous n'avons plus assez d'argent pour faire ce qu'il faut » ?

Je crois qu'il faut dire toute la vérité et c'est pourquoi je suis bien content que vous m'ayez interrompu, monsieur le ministre.

M. Pierre Mauger. Gutenberg n'a pas eu besoin de subvention pour inventer l'imprimerie !

M. Jack Ralite. Je constate, monsieur, que vous prenez le temps de la lampe à huile comme critère des exigences de notre temps.

M. Pierre Mauger. Les créateurs, s'ils sont vraiment des créateurs, n'ont besoin que de leur cerveau !

M. Jack Ralite. Votre politique, monsieur le ministre, se traduit par une mise en cause de plus en plus brutale du mouvement même de la culture. Les intellectuels, observe Jacques Chambaz, connaissent aujourd'hui le temps de la pénurie, de l'autoritarisme, du mépris dès lors qu'ils expriment leurs légitimes ambitions. C'est ainsi que vous bloquez l'excédent des 788 000 francs dont pourrait disposer le théâtre de Chaillot pour favoriser la reprise de la création. Les responsables ont des crédits, mais ils ne peuvent en disposer.

C'est ainsi que l'Opéra-Studio perd son autonomie, et, depuis quatre ans, change de statut comme de ville. Mais que vous a donc fait M. Louis Erlo ?

C'est ainsi que vous n'appliquez pas le 1 p. 100 pour les créations musicales.

C'est ainsi que, réformant l'Opéra, vous doublez l'administrateur d'un secrétaire général, nommé directement par le Gouvernement.

Au fait, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Opéra pose question. M. Malraux avait chargé Vilar, Bérart, Boulez d'y réfléchir. M. Giscard d'Estaing — vous n'étiez pas encore aux affaires culturelles quoique dans le Gouvernement — a choisi de confier une enquête à un inspecteur des finances, M. Bloch-Lainé. Mais quand on se souvient de ce qu'un autre inspecteur des finances, en 1964, a fait dans le domaine du cinéma, et que M. Giscard d'Estaing a ratifié à l'époque, on comprend combien il est dangereux de procéder ainsi.

Arrêtons là cette énumération des mauvais coups portés à la création. En vérité, dans chaque cas, vous tentez de créer une situation de force défavorable aux artistes, avec le secret désir d'en faire tomber quelques-uns. En vérité, tout cela est cohérent avec la politique giscardienne d'austérité et d'autorité. Mais quel divorce, quelle dissonance avec les aspirations des hommes de la création, dont je voudrais citer quelques propos, sans les tronquer bien entendu.

Boulez dit : « L'histoire faite par les grands compositeurs n'est pas une histoire conservatrice mais, au contraire, c'est une histoire de destruction tout en chérissant l'objet que l'on détruit. » Aragon : « Le roman est une science de l'anomalie. » Georges Braque : « Il y a des gens qui disent : que représente votre tableau ? Quoi ? Il y a une pomme, c'est entendu. Il y a... Je ne sais pas... Ah ! une assiette... Ces gens-là ont l'air d'ignorer que ce qu'il y a entre la pomme et l'assiette se peint aussi. Et ma foi, il me paraît tout aussi difficile de peindre l'entre-deux que les choses. Cet entre-deux me paraît un élément aussi capital que ce qu'ils appellent l'objet. C'est justement le rapport de ces objets entre eux et de l'objet avec l'entre-deux qui constitue le sujet ! » Vitez, l'homme de théâtre, affirme qu'avec le théâtre il « affronte l'impossible » et que le théâtre « ce sont des images qui sont plus que des images, qui restent dans la

mémoire et y fondent jusqu'à la fin de la vie ». Et Saint-John-Perse : « Poète est celui qui rompt pour nous l'accoutumance ; l'inertie seule est menaçante. »

Je le dis ici, c'est la fierté du parti communiste français de se sentir en familiarité avec ces pensées profondes. C'est un de ses dirigeants, M. Jacques Chambaz, qui déclare : « Il faut changer vraiment, refuser la fatalité du malheur et de la médiocrité. Une telle démarche donne aux questions de la culture toute leur dimension ; elle implique et la lutte pour l'élévation du niveau culturel de l'ensemble de la société et la pleine reconnaissance des exigences du travail intellectuel ; et la reconnaissance du rôle des intellectuels, un rôle qu'on ne saurait mesurer dans les seuls termes du droit et de l'avoir comme le fait le grand capital aujourd'hui, et la reconnaissance de celui de la classe ouvrière. »

M. Georges Marchais déclarait le 9 juin dernier à l'hôtel Sheraton : « Parce que création et liberté ne vont pas l'un sans l'autre, nous ne voulons pas tenir l'art en laisse, le contrôler, le censurer. Nous n'entendons pas dicter au créateur les sources de son inspiration. Nous pensons que sa participation aux luttes est à même de lui faire découvrir de nouvelles luttes, que sa présence active au mouvement tumultueux de l'histoire peut enrichir sa propre activité. Mais nous entendons respecter, en tout état de cause, le libre déploiement de son imagination, de son goût, de son originalité. Nous ne redoutons pas l'innovation ; elle caractérise notre politique et nous considérons que la confrontation des courants artistiques comme des écoles scientifiques est la condition même d'une activité créatrice féconde. »

On pourrait d'ailleurs se demander, puisque la culture doit être considérée au sens large, de quelles confrontations a pu bénéficier le nouveau prix Nobel de médecine lorsqu'il était encore sur notre territoire national.

M. Georges Marchais exposait aussi quatre idées qui me semblent fondamentales.

La première, c'est que la justice sociale est désormais un moteur décisif du progrès de la culture.

La deuxième, c'est qu'il n'y a pas de progrès économique et social, de progrès national et humain sans un développement majeur de la culture, des sciences et des techniques.

La troisième, c'est qu'il n'y a pas d'issue positive à la crise que connaît notre pays sans une démocratisation profonde de notre société. Il n'y a pas d'essor de la culture sans un essor de la liberté.

Quatrième idée : autant la nécessité de toutes ces améliorations, de tous ces changements vrais est inscrite dans la réalité actuelle, autant il est vrai qu'ils ne peuvent être acquis que par la lutte.

Ces idées sont la base de notre politique culturelle.

A Brest, j'ai visité les équipements culturels, mais j'ai rencontré aussi des comités d'entreprise. J'ai entendu des travailleurs dire : « Après une journée de travail on n'a pas le loisir de se décontracter. Le travail est pénible dans les bateaux de vingt-cinq ou de trente mètres de fonds. Le « Pac » — le Palais de la culture — est un luxe pour moi. On aimerait bien savoir, mais seuls les enfants de riche ont les moyens. Au départ, les chances ne sont pas les mêmes. Nous ne sortons pas, avec ma femme, mais on voudrait bien accompagner les enfants. Si seulement des choses étaient faites pour eux. »

Il faut entendre cela avant de parler de culture. Or je ne vous ai pas entendu en dire un mot, monsieur le ministre. Aucun membre de la majorité ne se préoccupe de la classe ouvrière dans ce domaine. C'est pourtant l'un des piliers importants de la culture que vous mutilez ainsi, frappant du même coup la création et les créateurs.

C'est en s'appuyant sur cette réflexion que, la semaine dernière, M. Georges Marchais...

M. André Fanton. Décidément, c'est le culte de la personnalité.

M. Jack Ralite. ... a proposé un projet de budget dans lequel quatre lignes étaient importantes du point de vue de la culture, quatre lignes chiffrées en francs constants.

Première ligne : 83 milliards pour le relèvement des salaires, c'est-à-dire pour arrêter le cours accéléré de la misère ; très grand changement que cela ! A ceux qui s'étourdissent à chercher des solutions marginales, nous disons : voilà une vraie solution, grâce à laquelle il y aura des changements dans la culture. Oui, le S. M. I. C. augmenté serait un coup d'épaule à la liberté du travailleur, un accélérateur à la dimension culturelle de sa vie.

Dans ce domaine, on entend dire parfois par certains qu'ils sont au-dessus de la mêlée. Nous estimons que l'essentiel, que le plus urgent est de ne pas être au-dessous du changement.

Un seul exemple, monsieur le ministre. Vous avez parlé de Beaubourg et des musées traditionnels. Eh bien, l'année dernière, la commission des affaires culturelles — nous étions malheureusement peu nombreux ce jour-là — a reçu un représentant de Beaubourg. Nous lui avons demandé quel était l'état de la fréquentation. Quantitativement celle-ci est importante, ce qui met en relief les besoins. Mais il ne faut pas seulement prendre un « kodak » pour photographier la situation ; il faut aussi la radiographier. Or quand on a procédé à cette radiographie avec lui, on a constaté que si 5 p. 100 de travailleurs seulement fréquentent les musées, le pourcentage est le même pour Beaubourg.

C'est dire que le niveau de vie du monde du travail est l'une des équations, l'une des coordonnées de la liberté de création.

André Gide, dans les *Faux-Monnayeurs*, affirme : « Non, les questions matérielles ne sont pas précisément les plus importantes, mais elles sont les premières, les plus importantes dans le temps, c'est-à-dire qu'elles sont déterminantes et tant que celles-ci ne seront pas résolues, on ne pourra rien faire de propre ».

Ce chiffre de 83 milliards invite à réfléchir sur le problème de la politique culturelle, conçue à partir des nouvelles dimensions que prendra alors la demande.

M. Jean Delaneau. Vos milliards, c'est de la fausse monnaie pour tout le monde !

M. Jack Ralite. Vous vous y entendez, messieurs de la majorité, en fait d'inflation et de hausse des prix !

Notons aussi que, dans le cadre de nos propositions sur l'ensemble des salaires, une grande partie des hommes de culture trouveraient aussi leur compte.

Deuxième ligne : création de 100 000 emplois supplémentaires dans les services publics, soit six milliards de francs. On trouverait là un certain nombre de postes qui manquent d'une façon si dramatique aujourd'hui.

Troisième ligne : le remboursement de la T. V. A. sur les équipements construits par les collectivités locales, qui dégrèverait sept milliards de francs, à un moment où toutes les villes disent qu'elles n'en peuvent plus.

Prenons l'exemple d'un petit équipement culturel comme une école maternelle. On vient d'en construire une dans ma ville. A combien s'est élevée la participation de l'Etat ? A 0,286 p. 100 ! J'ai inauguré la maternelle Anne-Franck à Stains, il y a quinze jours. Bénéfice de l'Etat : 18 millions d'anciens francs ! Il y a bien là une coordonnée décisive de la politique culturelle nouvelle.

Quatrième ligne : un milliard de plus en francs constants pour la culture. Nous venons de voir que les salaires sont, par ailleurs, augmentés, et que des emplois seraient créés. Ce milliard en francs constants serait donc un investissement absolu.

Comment dépenser ce milliard qui nous rapprocherait du 1 p. 100 du budget ?

D'abord, les communistes ne sont pas des maquetteurs. Nous avons confiance dans celles et ceux qui animent les équipements culturels de création, de diffusion et d'animation, et à l'égard desquels nous ne menons ni ne mènerons aucune politique de revanche, étant bien entendu aussi qu'il n'y aura pas de discrimination à l'égard de ceux qui sont communistes.

Comment voyons-nous les choses d'un point de vue pratique ? D'abord, la concertation ; ensuite, le créditement immédiat.

Du point de vue des idées, que souhaitons-nous ? D'abord, rectifier votre budget, pour qu'aucun secteur ne soit en recul par rapport à l'année dernière, et cela en tenant compte de l'inflation due à M. Barre.

Ensuite, priorité devrait être donnée à la création avec, comme éléments de réflexion, la décentralisation et la régionalisation et, comme règle, répondre d'abord et avant tout à la diversité, à la confrontation, aux premières initiatives.

Et si l'on ajoute que cet ensemble se trouvera conforté par une télévision qui renoncerait à l'équation de qualité chère à M. Giscard d'Estaing, par une éducation nationale qui amorcerait son mouvement vers une école de culture, par une fiscalité réfléchie qui ne considérerait plus la culture comme une marchandise, comme un luxe, on voit que, parlant de la politique culturelle du pays, nous ne faisons pas seulement du bruit avec les lèvres.

Et je pense à l'un de mes collègues, maire de Levallois, qui fait un gros effort sur le plan culturel : il est chauffeur de taxi. Le maire d'Aubervilliers est tourneur ; le maire de Saint-Denis, ouvrier de l'E. D. F. ; le maire de Bagnolet, employée ; le maire de Saint-Etienne, mineur.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que personne — et vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre — ne peut contester

que ces villes, dirigées par des ouvriers communistes, et dont les populations sont confrontées au chômage et à toutes sortes de difficultés, n'oublient jamais cette coordonnée de la vie qu'est la création culturelle.

Eh bien ! si, aujourd'hui, dans des conditions difficiles, quand des ouvriers exercent des responsabilités dans des villes, ils peuvent présenter un bilan où apparaît la convergence entre les aspirations des travailleurs et les aspirations des créateurs, je dis que, demain, si ces ouvriers ont la part qu'ils méritent et qui doit leur être reconnue dans la direction du pays, si les communistes ont la place qu'ils méritent au gouvernement, alors, au plan national, tout ce que je viens de dire deviendra réalité.

Mais, pour l'heure, nous disons de cette tribune à tous ceux qui sont victimes de votre politique culturelle : lutez, lutez dans l'union, opiniâtement.

J'étais hier soir à la manifestation des maisons de la culture et des centres dramatiques à Chaillot. Je constate qu'elle vous a fait faire un petit pas. Tant mieux ! C'est la preuve qu'il faut continuer, qu'il faut aller de l'avant. C'est donc par un appel passionné à la lutte unie des ouvriers et des intellectuels que je termine cet exposé, au service des travailleurs et des créateurs de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre, en vous écoutant tout à l'heure, j'avais l'impression que vous n'étiez pas toujours convaincu par votre propre propos.

M. le ministre de la culture et de l'environnement. C'est que vous écoutiez mal !

M. Louis Mexandeau. En tout cas, je n'ai pas été convaincu par votre argumentation, malgré vos propositions de dernière heure. C'est là un effet auquel certains ministres ont parfois recours dans le cadre de la discussion budgétaire.

Vous avez la lourde charge, si l'on peut dire, de présenter deux budgets dont l'un est microscopique — le budget de la culture représente 0,56 p. 100 de l'ensemble du budget de l'Etat — et l'autre infinitésimal — le budget de l'environnement n'en représente que 0,08 p. 100 — en un mot deux budgets situés à droite de la virgule et dont le caractère a été parfaitement résumé par Charles Josselin : budgets de faiblesse et de stagnation.

Les rapporteurs, en particulier Georges Fillioud, dont le rapport est fait à la fois de solidité quant au fond et d'alacrité quant à la forme, et Charles Josselin, dont le travail m'a paru substantiel, m'ont facilité la tâche. De mauvais esprits osent d'ailleurs insinuer que le fait de laisser à l'opposition l'exclusivité des rapports concernant la culture et l'environnement serait une marque d'indifférence, voire de mépris, à l'égard de ces problèmes pourtant essentiels. Nous avons toutefois des compensations, puisque les trois rapporteurs se sont fort bien acquittés de leur tâche.

Monsieur le ministre, vous avez insisté avec quelque complaisance sur le point fort de votre action, à savoir la conservation du patrimoine.

Bien entendu, vous avez, comme toujours, joué avec des pourcentages. Mais, comme l'a souligné, je crois, Georges Fillioud, l'addition des dénuements ne constitue pas forcément la richesse. Or, dans ce domaine, nous partons de très bas et, malgré le caractère impressionnant de cette augmentation de 43 p. 100, on peut, en y regardant de plus près, être sujet à un certain désenchantement. En effet, au-delà des apparences, il faut voir que l'effort en matière de conservation du patrimoine succède à une longue période d'insuffisances et n'en compense pas toujours les conséquences.

D'ailleurs, dans quelle mesure ne s'agit-il pas d'empêcher l'irréparable ?

Par exemple, s'agissant du fonctionnement, la création de trente postes nouveaux ne représente qu'environ un tiers de poste par département.

En dehors des grands monuments, qui semblent retenir en priorité votre attention, un intérêt suffisant a-t-il été porté à des régions riches en monuments, mais pour lesquelles, en raison de leur manque d'habitants et de ressources, l'entretien de ce patrimoine immobilier représente une charge insupportable ?

De même, une attention suffisante a-t-elle été accordée à des ensembles architecturaux, urbains ou ruraux, parfois humbles, mais qui sont le témoignage de l'habitat ancien, et dont la dégradation ou l'accaparement à des fins spéculatives se poursuivent à un rythme accéléré ?

De ce point de vue, nous sommes actuellement dans une période de transition. En quelques décennies, nous avons assisté à l'effondrement des paysanneries, des civilisations rurales, à l'oblitération des paysages régionaux qui avaient chacun un type d'habitat bien déterminé et à l'invasion de constructions de type standard.

Il ne suffit pas de préserver et de sauver des monuments prestigieux ; il convient également de sauvegarder des ensembles, des rues, des quartiers ou des villages anciens. Quand on voit que, dans ma ville de Caen, qui a été si profondément meurtrie par la guerre, on s'apprête peut-être — malgré les avis de votre délégation, il faut le reconnaître — à détruire un ensemble de maisons du xvi^e siècle, on peut penser qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau de l'information, du conseil et de l'action, mais aussi des moyens.

En ce qui concerne les musées, l'essentiel de vos crédits va aux musées de l'Île-de-France, alors qu'il faudrait non seulement aider les musées de province qui existent, mais également favoriser la création de nouveaux musées qui accueilleraient tous les témoignages de la tradition populaire, tradition qui s'efface chaque jour. Sur ce plan, il faut intervenir dès maintenant. Ce n'est pas dans dix ans, dans quinze ans, qu'il faudra songer à recueillir les outils, les techniques, les témoignages oraux des langues et des dialectes.

Dans ce domaine, il n'existe guère aujourd'hui que la Musée des arts et traditions populaires du bois de Boulogne, alors qu'on devrait trouver un musée de ce type au moins dans chaque région. Mais où sont donc les moyens dans votre budget ?

Les rapporteurs ont souligné la faiblesse de l'aide aux écoles de musique, alors que, dans ce domaine, on assiste à une véritable explosion de la demande. Mais qui finance ? Ce sont les communes qui font l'essentiel de l'effort, à hauteur de 85 p. 100 ou 90 p. 100. Elles demandent à être aidées, et certaines crient littéralement au secours, car il leur est devenu impossible, malgré tout l'intérêt que les élus locaux, notamment ceux de gauche, portent à ce développement d'un enseignement musical de masse, d'accorder de nouvelles subventions sur leurs maigres budgets. Le problème est particulièrement aigu dans les villes de banlieue dont les ressources sont faibles, mais dont la population jeune est très importante. Si une nouvelle répartition des ressources fiscales entre l'Etat et les collectivités locales n'est pas mise en place, comment pourront-elles poursuivre leur effort ?

Rien n'est peut-être plus significatif que le sort fait aux maisons de la culture et aux centres dramatiques nationaux. Certes, vous avez annoncé, monsieur le ministre, l'octroi de cinq millions de francs de crédits supplémentaires. Mais n'est-ce pas la mobilisation des animateurs et des personnels, la pression des élus et, peut-être, le souvenir des engagements pris par votre prédécesseur qui ont conduit à ce que l'on peut considérer comme un rétablissement partiel et non comme un titre de gloire ?

En fait, monsieur le ministre, ce qui est en cause par-delà cette insuffisance de moyens et cette action en accordon déjà dénoncées, c'est toute une politique. Avec vous, en effet, nous avons l'impression que nous arrivons au terme d'un processus qui vise à l'amendement de la création.

Les maisons de la culture ? On a déjà souligné qu'on n'en construit plus.

Les centres d'action culturelle ? Il devait en exister un par département, mais on n'en parle plus.

Les centres dramatiques ? M. Michel Guy s'était engagé à en créer deux. Où ? Lesquels ? Avec quels crédits ?

J'ajouterais un mot au sujet des crédits affectés à la France d'outre-mer. En effet, les crédits de la culture sont rigoureusement, dans le projet de budget pour 1978, ce qu'ils étaient dans le budget de 1977. Or vous savez qu'en francs constants cela correspond à une diminution. Il y a en outre un problème d'orientation. De la même façon que la politique de répression insidieuse à l'égard des parlers locaux, des dialectes, des langues de culture qui ne sont pas la langue officielle, continue en France métropolitaine, dans les territoires et départements d'outre-mer, les langues vernaculaires sont refoulées. Elles sont écartées des médias comme si on voulait privilégier un moyen qui, à quelques mois des échéances électorales, permet certaines pressions.

Je n'ai pas souligné tous les points de faiblesse de votre budget, mais votre bilan est largement négatif. On a l'impression d'assister à une sorte de politique arrêtée, une politique qui n'est plus soutenue par aucun projet à long terme.

Je suis de ceux qui ont vécu, au début de la V^e République, l'aventure des maisons de la culture et notamment celle de Caen qui, vous le savez, a été assassinée en 1968. On sentait alors chez les animateurs, chez les créateurs, chez le public

aussi un enthousiasme réel, une fraîcheur, un goût de la recherche, un esprit de dialogue incontestable. Qu'en est-il aujourd'hui avec cette politique de coup d'arrêt à la création, de déclin de la décentralisation culturelle, avec « Beaubourg » même dont on fait grand cas ? Ne s'agit-il pas de la fin d'une époque, d'un âge moyen qui aurait épuisé ses effets ?

Nous sommes aujourd'hui au temps non plus des diadoques, mais plutôt des épigones.

Par-delà les indispensables moyens quantitatifs — quand donc le budget de la culture représentera-t-il dans ce pays 1 p. 100 du budget de l'Etat ? Quand donc le premier des chiffres passera-t-il à gauche de la virgule ? — c'est une question de souffle, de volonté politique, de projet à long terme. Il semble bien, monsieur le ministre, que vous n'avez plus ni l'un ni les autres, et que, pour un nouveau départ, pour embrasser le champ immense des interventions qui permettront à la fois de recueillir, d'animer, de créer, c'est-à-dire d'enrichir le rapport de l'homme à l'homme et de l'homme à la nature dont la qualité constitue la mesure de la culture, c'est une tout autre politique qu'il faudra inventer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, avant d'en venir à l'essentiel de ma brève intervention je tiens, non pas à répondre à la première partie du propos de M. Ralite, mais à donner le sentiment d'un député qui suit d'aussi près qu'il le peut les problèmes de l'industrie cinématographique et qui, avec beaucoup de loyauté, au sein d'un intergroupe auquel vous avez appartenu, monsieur le ministre, quand vous étiez parlementaire, s'est efforcé d'en comprendre les difficultés, d'imaginer les possibilités d'aide de l'Etat et de réfléchir sur les rapports de la télévision et du cinéma.

J'ai retenu, monsieur le ministre, la partie de votre exposé relatif à l'avance sur recettes ainsi que les propos de M. Ralite sur ce sujet. Je n'engagerai pas mon parti, comme M. Ralite. Ce que je vais dire n'engage que moi et quelques amis spécialistes de ces questions.

Vous avez souligné avec raison la générosité du système des avances sur recettes. Mais cette générosité, pour la majorité, c'est presque du masochisme ! Après m'être informé pendant plusieurs mois, j'ai pu établir que l'avance sur recettes est systématiquement accordée — et je défie qui que ce soit de me démentir — à des films à caractère social, critique et ayant incontestablement une idéologie politique. Des films divertissants, même réalisés par des inconnus, alors que l'objectif des avances sur recettes est précisément de les aider à se faire connaître, on n'en veut pas ! Ils sont jugés indignes d'une avance sur recettes. On les élimine. Faire rire ou sourire, tout le monde le sait, ajoute à la distraction.

J'ai voulu savoir à qui avaient été attribuées les trois dernières avances sur recettes.

L'une a été donnée à une dame que je ne connais absolument pas, d'ailleurs, Mme Christiane Pascal, qui a déclaré, au journal *Libération*, avoir été inscrite au P. C. F. — ce qui est son droit le plus strict, et M. Ralite a donc été son porte-parole — et qui est de surcroît la comédienne favorite de M. Bertrand Tavernier, qui n'a jamais caché ses options politiques.

La deuxième bénéficiaire était Mme Charlotte Dubreuil, scénariste du dernier film de M. Bertrand Tavernier.

Le troisième bénéficiaire d'une avance sur recettes était M. Jean-François Adam, homme de talent qui se vante, lui, d'être gauchiste — je ne sais pas ce que cela veut dire, je ne m'y retrouve pas dans la gauche — et qui ne présente que des films intimistes. Il avait déjà obtenu une avance sur recettes et fait partie, de surcroît, de la commission qui attribue ces avances. Est-il normal, monsieur le ministre, qu'on puisse à la fois faire partie de la commission qui attribue l'avance sur recettes et demander à bénéficier de celle-ci ? Je ne prétends pas que M. Adam a voté pour lui. Je constate simplement qu'il appartient à la commission et qu'il en connaît les autres membres. Ce problème me semble devoir être reconsidéré.

L'avance sur recettes est suspecte à mes yeux car elle est le point de départ, avec un alibi intellectuel, d'une récupération politique. C'est ce qui motive le plus ma colère. Si vous proposez un film sur les atrocités commises par les forces de l'ordre en Algérie, sur les tortures en Indochine, contre les Américains, contre la majorité, vous aurez des chances de l'obtenir. Je défie qui que ce soit de me prouver le contraire.

J'ai fait le bilan. En suivant la direction que je viens de rappeler, j'ai constaté que des avances ont été accordées pour des films qui n'ont même pas trouvé de distributeurs tant ils

sont de qualité médiocre. Et qu'on ne me dise pas que c'est parce qu'ils sont de qualité qu'ils ne trouvent pas de distributeurs ! Ce serait faire injure au public et cela, je ne l'admets pas. Ensuite, quand ils sortent, leur audience est tellement limitée que, du fait du petit nombre des entrées, on ne peut obtenir le remboursement d'une partie de l'avance.

Donc, sur le plan financier, c'est un échec total. En quelque sorte, monsieur le ministre, l'Etat finance à perte des films qui luttent contre les idéaux chers à la majorité et conformes à l'intérêt de la France. C'est faire preuve de libéralisme, je vous le concède, mais au moins pourriez-vous espérer être crédité de temps à autre d'un témoignage de satisfaction. Est-ce de la perversité, du masochisme, est-ce une forme de gai suicide ? Je ne le crois pas. Je crois plutôt que ce sera à l'honneur de la V^e République et de la majorité de ne pas avoir attribué systématiquement les crédits de l'Etat aux films qui la louangent, car peu d'entre eux, à ma connaissance, en ont bénéficié. Permettez-vous cependant à la majorité de critiquer l'abondance que recueillent les films qui la critiquent ?

Cela étant, je proposerais, monsieur le ministre, de ramener les mandats des membres de la commission de trois ans à un an, car l'accoutumance est mauvaise. Je souhaiterais que vous puissiez, ce faisant, équilibrer la composition de la commission entre ceux que j'appellerai les partisans d'un cinéma libre, gai et divertissant et les partisans d'un cinéma politique. Les deux tendances doivent y être représentées. Or, que je sache, les partisans du cinéma divertissant ne le sont pas encore.

Il faudrait, d'autre part, que les membres de la commission renoncent à présenter des projets pour eux-mêmes ou émanant de sociétés de cinéma dont ils seraient employés.

Telle est ma première critique, monsieur le ministre. Elle est inspirée par l'estime que je vous porte personnellement et par le respect que j'éprouve pour le travail que vous avez accompli au sein de notre intergroupe.

J'en viens maintenant aux rapports de la télévision et du cinéma.

N'envisagez-vous pas de délivrer la carte de producteur aux deux sociétés de programmes, T F 1 et Antenne 2 ? A défaut, vous pourriez tout au moins leur accorder une autorisation conditionnelle de participer à la réalisation de certains films, avec votre accord. Votre prédécesseur l'avait refusée. Cela me semble pourtant important car la part de l'aide au cinéma assumée par les sociétés de programme de télévision est considérable.

Devant le coût croissant des films, les producteurs de cinéma se tournent de plus en plus vers les sociétés de programme pour obtenir d'elles des financements complémentaires. Je ne parlerai pas de la société dont je suis administrateur. Mais TF1, où M. Gaussin représente le Parlement, ne pourrait s'accroître, m'a affirmé l'un de ses dirigeants, que dans la mesure où la carte de producteur lui serait attribuée, comme elle l'a été à FR3, à la Société française de production et à l'Institut national de l'audiovisuel. J'espère, monsieur le ministre, que vous démentirez les bruits selon lesquels le président de la S. F. P. s'opposerait à ce que Antenne 2 et T F 1 aient cette carte de producteur.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que la situation du cinéma en France devient de plus en plus préoccupante. J'étais de ceux qui pensaient qu'après le premier choc provoqué par l'essor de la télévision, dans les années 60, l'industrie du cinéma se stabiliserait. Or il n'en est rien. Nous l'avons constaté. Comme vous, comme tous ceux qui se penchent sur ces problèmes, j'ai constaté une diminution lente mais continue du nombre de spectateurs : 184 millions en 1972 ; 176 millions en 1976 et, d'après ce que l'on me dit, les chiffres du premier semestre de cette année seraient encore beaucoup plus « en plongée ».

De même, le nombre de films produits en France est en diminution.

Des efforts ont certes été faits depuis plusieurs années pour enrayer cette évolution. Le centre national du cinéma a aidé les producteurs — parfois même dans des conditions critiquables — les réalisateurs et aussi les exploitants. Ces derniers, par exemple, ont créé dans toutes les villes importantes des complexes modernes de salles qui bénéficient d'un grand succès et qui ont capté une nouvelle clientèle urbaine.

Cependant, ce n'est pas suffisant, monsieur le ministre. L'asphyxie financière se conjugue avec la réduction du nombre de spectateurs pour menacer l'existence du cinéma français. Il est nécessaire de prendre des mesures énergiques afin de sauvegarder cette industrie qui est aussi — nous ne l'oublions pas, nous qui ne nous prétendons pas les défenseurs systématiques des téléspectateurs ou des spectateurs et qui avons le souci de l'intérêt général — un instrument précieux de rayonnement culturel. Cela ne vous a pas échappé, mais je tenais à le rappeler du haut de cette tribune.

Il faut alléger les charges qui pèsent sur ce secteur. En raison de son rôle culturel, le cinéma devrait être soumis à un régime fiscal particulier qui lui permettrait d'offrir ses spectacles à des prix raisonnables.

Le livre acquitte la T. V. A., vous le savez, au taux réduit de 7 p. 100. En ce qui concerne la presse écrite, une loi votée l'an dernier par le Parlement prévoit un taux de 2,1 p. 100 pour les quotidiens et de 4 p. 100 pendant cinq ans pour les autres publications. Pour l'industrie cinématographique, on applique le taux de 17,6 p. 100.

MM. les rapporteurs de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pourront vous rappeler la position de notre commission. Je vous rapporte, pour ma part, le sentiment exprimé par de nombreux collègues de la majorité et de l'opposition quant à la nécessité de reconsidérer ce régime fiscal. Ce problème nous préoccupe depuis de nombreuses années. Il y a sept ans — vous étiez alors député, j'étais secrétaire d'Etat, c'est donc ma coulpe que je bats — une disposition de la loi de finances pour 1971 prévoyait que des décrets en Conseil d'Etat seraient pris avant le 31 décembre 1971 pour aménager la fiscalité applicable aux spectacles cinématographiques. Ces décrets n'ayant jamais paru, le cinéma s'est enfoncé, le terme n'est pas trop fort, dans une crise de plus en plus grave.

Je comprends, certes, qu'il ne soit pas possible, en raison des contraintes qui pèsent sur le budget, d'engager une réforme du régime fiscal de cette industrie dans le cadre du présent projet de loi de finances. Ce qui me paraît indispensable, en revanche, c'est que les pouvoirs publics commencent dès maintenant une étude de cette réforme, afin que la prochaine assemblée puisse rapidement prendre une décision.

C'est le sens de l'amendement que j'ai déposé après l'article 73 du projet de loi de finances. Je souhaite qu'il vous soit une arme face à votre collègue des finances dont on connaît les réactions vis-à-vis d'un ministre dépensier ! Je suis persuadé que vous aurez l'appui du Parlement. Je vous remercie d'avance d'accepter mon amendement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le ministre, au moment où les plus hautes autorités de l'Etat et le Parlement, par une loi, se sont efforcés de défendre et de renforcer la qualité architecturale des constructions en France, un projet de l'administration et plus particulièrement de votre ministère, dit « réforme du statut des architectes en chef des bâtiments civils », paraît devoir mettre en péril la qualité de l'entretien et de la restauration des plus beaux bâtiments de France.

On accède, en principe, au grade d'architecte en chef des bâtiments civils par un concours, qui avait lieu tous les deux ou trois ans ; quatre ou cinq candidats étaient reçus, en moyenne, sur deux cents. Le dernier concours a eu lieu en 1962. Un décret régit leur statut.

On a assisté, depuis lors, à une dégradation du titre dans les faits. Malgré ce décret et malgré le concours, qui est dans une démocratie l'une des formes les plus simples et les plus équitables de promotion, l'administration a procédé à deux nominations d'office : le directeur de l'architecture a fait nommer son beau-frère qui avait échoué trois fois au concours ; le président de l'ordre des architectes a accepté de n'en point parler à condition que l'on nomme d'office son collaborateur immédiat.

Cet effondrement de fait de la qualité des architectes en chef a été suivi par une circulaire interne de novembre 1975 annonçant la suppression des crédits des bâtiments civils et leur rattachement à leur ministère d'origine.

Ces péripéties ne vaudraient pas la peine d'être rappelées si les conséquences n'en étaient considérables pour notre patrimoine historique. Je prends un exemple : les utilisateurs des bâtiments de l'ex-ministère de la marine, place de la Concorde, ont émis le souhait de supprimer quelques salles à caractère prestigieux pour installer un auditorium. L'architecte en chef des bâtiments civils qui avait en charge le monument s'est opposé à cette prétendue restauration pour préserver l'histoire et la qualité architecturale du bâtiment. Ce faisant, il a défendu le bâtiment contre ses utilisateurs. Ce sont maintenant ces utilisateurs qui vont faire la loi, sans contrôle ?

Je signale qu'à Paris les bâtiments civils, c'étaient l'Opéra, le Théâtre français, la place de la Concorde, l'Institut, comme ailleurs Fontainebleau ou Versailles. Il y en avait six cents en 1967, il n'en reste que quatre-vingts aujourd'hui.

Jusqu'à présent, c'était un architecte en chef des bâtiments civils qui construisait les bâtiments d'une école d'agriculture. Demain, ce seront les ingénieurs du génie rural. Un particulier est obligé de consulter un architecte pour construire mais l'admi-

nistration n'y sera pas tenue. On creusera des auditoriums dans des salles historiques si c'est le vœu des marins. On laissera aux utilisateurs — en l'espèce le directeur de la sécurité routière — le soin de réaménager la place de la Concorde. On laissera les femmes des ministres ravager les palais nationaux pour y installer des salles de bain, sous prétexte de décoration plus ou moins personnalisée, le monument n'ayant plus son défenseur en la personne de l'architecte en chef.

Quelles sont donc les motivations d'une telle réforme ? Les architectes en chef des bâtiments civils, indépendamment d'une indemnité de fonction de 600 francs par an, sont payés en honoraires alors que ceux des Bâtiments de France, fonctionnaires, perçoivent un traitement. C'est donc d'un souci de rationalisation administrative qu'a procédé cette réforme. Il paraît insupportable à une certaine technocratie d'avoir recours, dans le cycle des procédures administratives, à des membres de professions libérales.

Je vous ferai remarquer que les peintres Le Primatice et Rosso, qui ont décoré le palais de Fontainebleau, n'étaient pas des fonctionnaires et que si Henri IV ou Louis XIV n'avaient pas eu recours aux professions dites aujourd'hui « libérales », nous n'aurions pas de patrimoine national. Si nous n'avions pas eu un génial ministre des affaires culturelles, l'administration aurait refusé le plafond de Chagall à l'Opéra. En effet, Chagall n'était pas fonctionnaire.

Si vous laissez l'administration étouffer les affaires culturelles, il y aura encore des affaires mais il n'y aura certainement plus de culture.

La preuve de la qualité du corps des architectes en chef des bâtiments civils, c'est qu'on a souvent vu des architectes des Bâtiments de France se présenter au concours des architectes en chef, mais jamais l'inverse.

Quant au prétendu scandale constitué par le fait que les architectes en chef perçoivent des honoraires alors que les architectes fonctionnaires des bâtiments de France touchent des traitements, je vous rappellerai que la plupart des fonctionnaires, en particulier des finances et de l'équipement, perçoivent des honoraires, appelés pudiquement « ressources complémentaires », pour des travaux qu'ils réalisent ou même qu'ils ne réalisent pas. Un conservateur des hypothèques peut gagner par ce détour plus de quinze millions de centimes par mois. Le directeur de l'architecture touche une indemnité de fonctions de 13 000 francs par mois, non soumise à l'impôt, en plus de son traitement. Mais une telle pratique est considérée comme normale parce qu'il s'agit de fonctionnaires. En revanche, de vieux architectes en chef en sont presque réduits à l'hospice.

En fait, la vraie question est de savoir quel est l'intérêt de la France et de son patrimoine architectural. Il n'y a pas un exemple de bâtiment civil mal entretenu par des architectes en chef. Tous les spécialistes des pays étrangers viennent dans notre pays pour copier nos techniques, s'inspirer de notre système et l'école française des restaurateurs fait autorité dans le monde comme les Américains donnent des conseils dans le monde entier en matière de fusées ou d'exploration lunaire. Au Mexique, au Canada, au Pérou, en Afrique, au Japon et même en Chine, nos architectes en chef sont consultés, écoutés, appelés.

De grâce, n'amputez pas la France d'un de ses facteurs de rayonnement pour faire plaisir à vos fonctionnaires ! Ne transformez pas ces artistes habitués à travailler sur le terrain en inspecteurs généraux adjoints cantonnés dans l'étude des dossiers et, en même temps, ne déshonorez pas leur corps par des nominations d'office, sans concours et sans contrôle démocratique !

Monsieur le ministre, je n'ai fait qu'entrouvrir le dossier de l'architecture administrative, mais suffisamment — je l'espère — pour vous inciter à une approche globale du problème. Les architectes en chef sont de ceux qui ont rendu service au pays. Dans un projet de démocratie libérale et pluraliste, l'architecture a besoin d'une inspiration pluraliste, celle des artistes notamment, et du concours d'un corps, fût-il libéral, qui perpétue une constante et haute tradition architecturale que nous envient tous les pays étrangers. Parlementaires, nous souhaitons le conserver pour la démocratie et pour le libéralisme, pour nos monuments civils, pour tout notre patrimoine architectural. Ne détruisez pas ce corps !

En conclusion, je signale que la restauration de nos bâtiments civils s'est effectuée par à-coups. A la suite de l'adoption de la loi Malraux, ont été formés des corps d'artisans qui ont pu restaurer nos monuments nationaux. Ces corps d'artisans sont en train de se dissoudre dans la nature. Au palais de Fontainebleau, la porte dorée du château se dégrade et, lorsqu'on se saisira de ce problème, sa restauration coûtera deux milliards. Au rythme actuel, il faudra vingt-cinq ans pour achever la restauration des soieries de la chambre de la reine. Monsieur le ministre, pensez non seulement à nos monuments civils mais aussi à ce corps

d'artisans qui est en voie de disparition pour le malheur de notre patrimoine national. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bichat.

M. Jean Bichat. Monsieur le ministre, dans le court laps de temps qui m'est imparti, je veux d'abord vous exprimer la satisfaction que j'éprouve, comme tant de mes collègues, plus soucieux de vérité que d'éloquence partisane, en constatant l'évolution favorable des crédits dont disposera votre ministère au cours de l'année prochaine. Ainsi pourra-t-il plus facilement assumer les missions vers lesquelles vous souhaitez l'orienter.

La particulière accentuation des sommes réservées à la restauration de nos monuments historiques ne peut qu'être accueillie avec bonheur par le représentant d'une circonscription qui garde sur son sol deux témoins exceptionnels du passé lorrain. Certes, le château de Lunéville et l'église Saint-Jacques ont bénéficié de l'attention de vos prédécesseurs ; mais leur sauvegarde n'est pas encore définitivement assurée et réclame votre sollicitude : votre budget me permet de compter sur celle-ci.

Je sais combien votre préoccupation s'étend également aux objets précieux dont nos musées sont les gardiens. Beaucoup ont été défigurés par l'usure du temps ou l'intervention maladroite des hommes. Ils retrouvent leur beauté originelle dans une clinique remarquable par son efficacité et sans doute aussi par sa discrétion : l'atelier de restauration du Louvre. J'ai eu l'occasion d'apprécier les méthodes raffinées qu'il met en œuvre sous la direction de M. Guilli, méthodes qui associent étroitement les recherches techniques les plus modernes au goût le plus délicat, et j'ai pu voir combien il est mobilisé dans l'enthousiasme pour entourer de soins les tableaux et les sculptures, les tentures et les tapisseries qui lui sont confiés. Vous savez dans quelle médiocrité d'installation et d'environnement fonctionne cet atelier et quels risques sa présence fait courir aux salles voisines du musée du Louvre, puisque ceux qui y travaillent doivent nécessairement manipuler des produits volatils et inflammables. Je souhaite que vous puissiez, dans un proche avenir, réunir les crédits qui permettront de mener à bonne fin le projet de transfert de cet atelier aux Petites Ecuries de Versailles, ce qui permettrait l'extension des cimaises du Louvre et la présentation de chefs-d'œuvre conservés dans le secret des réserves du musée, faute de place pour les présenter. Et, comme il rend d'éminents services à nos musées classés et contrôlés, je ne doute pas que cet atelier bénéficie de votre attention au moment où, ainsi que vous venez de l'annoncer à l'Assemblée, s'achève la préparation de la loi de programme sur les musées.

Combien me paraît également souhaitable la création de l'institut national de restauration, dont le principe a été admis en conseil des ministres au cours du mois de novembre 1975 ! Puisse le choix de ses missions être bientôt définitivement fixé, aussi bien que son mode de fonctionnement, soit par la constitution d'une association selon la loi de 1901, soit plutôt par celle d'un établissement public pour lequel, me semble-t-il, le concours du Parlement vous serait aisément assuré.

Pour que l'atelier de restauration atteigne son plein épanouissement, l'organisation d'un enseignement national de la restauration paraît indispensable. Il est étonnant qu'il n'ait pas été institué depuis longtemps et que l'atelier doive rechercher des restaurateurs qualifiés en Pologne, en Autriche et surtout à Rome, qui possède des écoles spécialisées. Les candidats intéressés par un tel enseignement ne manquent pas en France. L'importance qu'accorde de plus en plus nos collectivités locales à la conservation des trésors du passé leur assure des emplois répondant à leur vocation.

Enfin, je veux recommander à votre bienveillante attention l'organisation de la couverture sociale de nos restaurateurs. Sans doute pose-t-elle un problème parce qu'ils sont peu nombreux et que l'originalité de leur profession ne permet pas de les inclure facilement dans une catégorie socio-professionnelle appropriée. Mais ne pourraient-ils pas bénéficier de la loi que nous avons votée il y a deux ans sur la sécurité sociale des écrivains, des compositeurs de musique et des artistes créateurs et dont les décrets d'application vont prochainement paraître, nous avez-vous dit ? En rendant vie et beauté à tant de chefs-d'œuvre défigurés, les restaurateurs ne s'associent-ils pas intimement à leur création ?

Avant que je termine cet exposé, permettez-moi, monsieur le ministre, de me détourner du passé pour regarder vers l'avenir, qui trouve désormais une de ses sources vives au centre Georges-Pompidou. Ayant l'honneur de siéger à son Conseil d'orientation, je participe aux réflexions qui se poursuivent au sein de ses groupes de travail : réflexions sur des échanges avec la région parisienne, comme avec nos provinces et avec l'étranger ; réflexions sur l'action pédagogique qu'il doit déployer

auprès de ses visiteurs au service de la pensée et de l'art contemporains; expériences originales, expériences inédites, qui stimulent l'imagination nécessaire pour qu'au centre Georges-Pompidou souffle un esprit XXI^e siècle et universaliste.

Vous avez, monsieur le ministre, réservé une part importante de votre budget au centre Georges-Pompidou. C'était nécessaire; je dirai même qu'un supplément de quatre millions me paraît indispensable, compte tenu de ses charges d'équipement.

Je rends hommage au président Jean Millier et à ceux qui animent à ses côtés les quatre composantes du centre pour l'effort de sévère économie qu'ils ont déployé, non sans se résigner à des renoncements douloureux. Encore faut-il que les lourdes charges de personnel, de fonctionnement et d'entretien des bâtiments, charges qui sont incompressibles, ne soient pas assurées aux dépens des missions d'accueil et de rayonnement du centre. Leur tâche a été d'autant plus ardue qu'ils ont établi leurs prévisions budgétaires sans pouvoir se référer à un budget antérieur ni échapper à quelque empirisme. Mais les quelque 5 500 000 visiteurs qui ont été accueillis par le centre au cours des onze premiers mois de son existence justifient l'importance de la subvention que votre budget lui réserve et qui mériterait d'être légèrement accrue. Comme nombreux sont les Parisiens qui fréquentent le centre et que celui-ci est devenu, dès sa naissance, l'un des fleurons du rayonnement intellectuel et culturel de notre capitale, il n'est pas interdit d'espérer que la ville de Paris pourra s'intéresser à ce problème — la déclaration de notre collègue Marcus nous en ouvre l'espoir.

En dépassant toutes les prévisions qui avaient été établies, l'affluence des visiteurs a exigé un recrutement supplémentaire de personnel pour assurer le fonctionnement et la sécurité du centre; mais l'espace réservé par les architectes au personnel avait été mesuré avec quelque avarice et ce supplément accentue le regret que peuvent inspirer les conditions d'un travail exécuté dans les cellules mal éclairées et étriquées, disposées sur un niveau du centre avec une originalité qui ne me semble pas absolument adaptée à leur finalité.

Le transfert de certaines activités d'administration dans des bureaux voisins du centre constitue un début de solution. Cette amélioration doit être accentuée. L'enthousiasme avec lequel le personnel a participé à la difficile mise en route des rouages du centre et le dévouement avec lequel il travaille pour en assurer le fonctionnement méritent notre considération. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous partagiez notre souci de remédier à ces difficultés.

Depuis que vous avez reçu la charge du ministère où le passé et l'avenir de notre civilisation trouvent leur harmonie, je vous ai vu sans cesse attentif à embellir les nombreuses allées de votre beau domaine. Votre budget porte le reflet des ambitions généreuses qui vous inspirent. C'est donc avec confiance et espoir que je le voterai. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et environnement (suite) :

Culture et article 73 (suite) :

(Annexe n° 9. — M. Josselin, rapporteur spécial; avis n° 3148, tome IV, de M. Fillioud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 3148, tome V, de M. Ralite (Cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Environnement :

(Annexe n° 10. — M. Rieubon, rapporteur spécial; avis n° 3148, tome VI, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 3152, tome XVII, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.